

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de communes Mirebellois et Fontenois

Arceau
Beaumont-sur-Vingeanne
Beire-le-Châtel
Belleneuve
Bèze
Bézouotte
Blagny-sur-Vingeanne
Bourberain
Champagne-sur-Vingeanne
Charmes
Chaume-et-Courchamp
Cheuge
Cuiserey
Dampierre-et-Flée
Fontaine-Française
Fontenelle
Jancigny
Licey-sur-Vingeanne
Magny-Saint-Médard
Mirebeau-sur-Bèze
Montigny-Mornay- Villeneuve-
sur-Vingeanne
Noiron-sur-Bèze
Oisilly
Orain
Pouilly-sur-Vingeanne
Renève
Saint-Maurice-sur-Vingeanne
Saint-Seine-sur-Vingeanne
Savolles
Tanay
Trochères
Viévigne

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
OBJET DU CONTRAT	5
LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE MIREBELLOIS ET FONTENOIS.....	6
1. LE TERRITOIRE ET SA POPULATION	6
a) Contexte territorial : un territoire rural attractif, doté d'un fort dynamisme démographique	6
b) Principales caractéristiques sociodémographiques	10
2. DIAGNOSTIC THEMATIQUE.....	13
Les services à la population	13
a) Petite enfance : une offre de services de bon niveau...mais des enjeux de rééquilibrage.....	14
b) Enfance/jeunesse	18
c) L'offre de services aux personnes âgées et dépendantes	21
d) L'accès au droit	23
e) Action sociale	24
L'animation de la vie locale, le sport et la culture	26
a) L'animation de la vie locale	26
b) Le sport.....	27
c) La culture	27
Le développement économique.....	28
a) Une situation favorable du point de vue de l'emploi et une population plutôt qualifiée	28
b) La structure économique du territoire	31
c) Un territoire mobilisé pour soutenir ses entreprises	35
e) La valorisation des producteurs locaux et le développement des circuits courts	36
Le tourisme	38
a) Une ambition forte du territoire	38
b) Des atouts réels mais des limites	39
c) Des enjeux de mise en valeur du potentiel touristique	41
La mobilité	43
a) Un territoire très motorisé et une bonne infrastructure routière.....	43
b) Un territoire qui offre peu d'alternatives à la voiture.....	44
c) Une compétence exercée depuis juillet 2021 par la Communauté de communes en substitution de ses communes	46
d) Une réflexion en cours sur le renforcement d'une mobilité accessible à tous	47
L'habitat et les enjeux de la transition écologique	48
a) La situation du logement sur le territoire	48

b) Des enjeux sociaux et environnementaux d'adaptation du parc de logement sur le Mirebellois et Fontenois	49
L'environnement	49
a) Gestion des déchets	49
b) La GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations.....	51
c) Eau et assainissement.....	52
AMBITION DU TERRITOIRE MIREBELLOIS ET FONTENOIS.....	52
LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	53
• <u>AXE 1</u> : CONFORTER LA COHESION TERRITORIALE, EN ADAPTANT L'OFFRE DE SERVICE AUX EVOLUTIONS DU TERRITOIRE	56
• <u>AXE 2</u> : ASSURER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI.....	64
• <u>AXE 3</u> : ADAPTER LE TERRITOIRE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA MOBILITE	69
LE PLAN D'ACTION.....	75
MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE.....	77
ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	78
GOVERNANCE DU CRTE.....	81
SUIVI ET EVALUATION DU CRTE.....	82
RESULTATS ATTENDUS DU CRTE.....	82
ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE	83
EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE	83
RESILIATION DU CRTE	83
TRAITEMENT DES LITIGES	83

Vu le protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique adopté le 1^{er} juillet 2021

ENTRE

La communauté de communes Mirebellois et Fontenois,

Représentée par Monsieur Didier LENOIR, président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 09 décembre 2021,

Ci-après désigné par Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne- Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil départemental de Côte d'Or,

Représentée par Monsieur François SAUVADET, président, Ci-après désignée par « Le Département » ;

La Caisse d'allocation familiales de Côte d'Or,

Représentée par Monsieur Patrick MOREAU, président, Ci-après désignée par « la Caf de la Côte-d'Or ou la Caf » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La **transition écologique**, le **développement économique** et la **cohésion territoriale** constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, Conseil départemental de Côte d'Or et Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or dont les actions seront déclinées dans la Convention Territoriale Globale qui vise, à partir d'un diagnostic partagé des besoins sociaux dont les éléments principaux sont repris dans le cadre du CTRE, à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de communes Mirebellois et Fontenois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

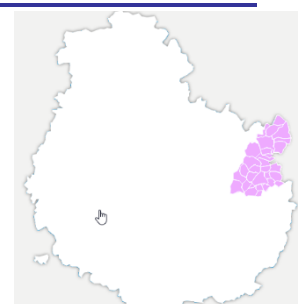
Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Le Diagnostic du territoire Mirebellois et Fontenois

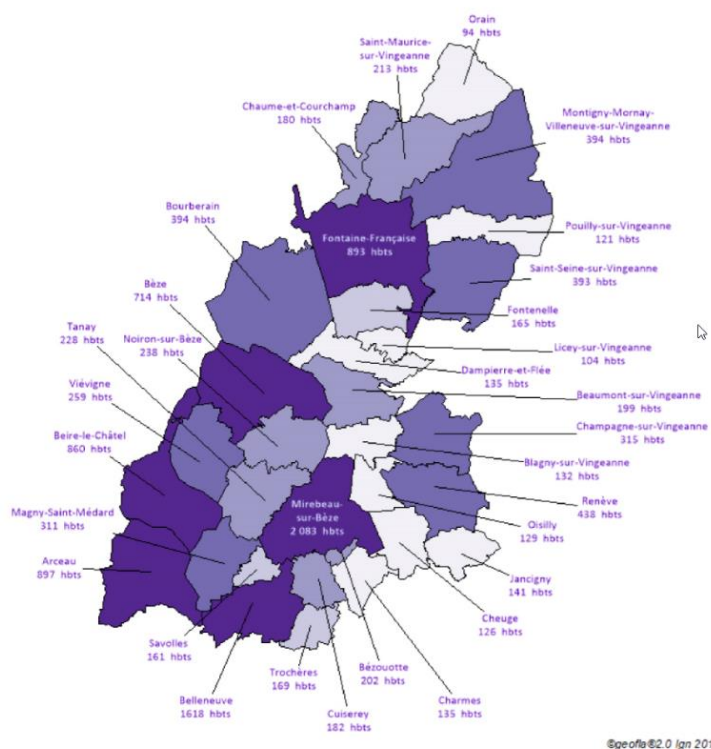
1. LE TERRITOIRE ET SA POPULATION

a) Contexte territorial : un territoire rural attractif, doté d'un fort dynamisme démographique

La communauté de Communes Mirebellois et Fontenois est située à l'Est du département de la Côte d'Or, en région Bourgogne Franche Comté. Elle est issue de la fusion des CC du Mirebellois et du Val de Vingeanne au 1^{er} janvier 2017. Elle compte **32 communes** pour **12623 habitants** (2017) et s'étend sur un périmètre de 424,2 km².



CCMF au sein de la Côte d'Or



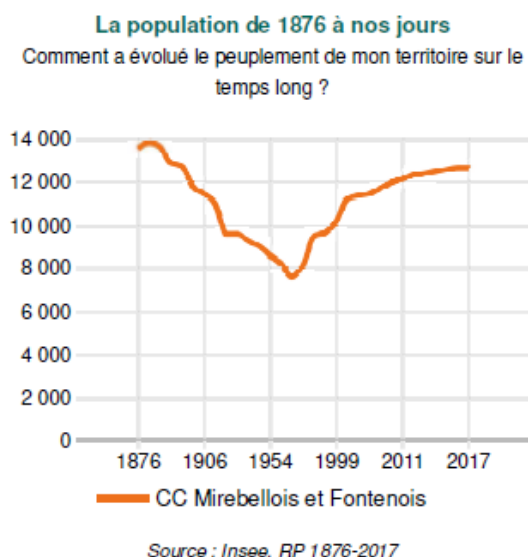
La densité de population est très faible, avec 29,7 habitants au km² en 2017, contre 60,9 habitants au km² à l'échelle de la Côte d'Or. La Communauté de communes Mirebellois et Fontenois est en effet constituée principalement de communes de moins de 1 000 habitants, à l'exception de Mirebeau-sur-Bèze (2083 habitants en 2018) et Belleneuve (1621 habitants en 2018)¹. De caractère rural, elle fait partie du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Val de Saône-Vingeanne, constitué au 1^{er} janvier 2015.

¹ Insee



Les dynamiques démographiques

La Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois connaît **une croissance démographique continue depuis une quarantaine d'années**, passant de 7 629 habitants en 1968 (agrégation des deux anciennes CC) à 12 623 en 2017.



Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Gains/pertes de population
Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CC Mirebellois et Fontenois	Côte-d'Or
Variation annuelle de la population (habitants)	74	1 283
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	56	308
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	19	975

Source : Insee, RP - 2012-2017

La progression de population a été particulièrement forte entre 2007 (11 323 habitants) et 2012 (12 252 habitants), le rythme se ralentissant par la suite. Il est à noter que pour la première fois en 2018, le nombre d'habitants baisse, même si faiblement (perte de 19 habitants). A ce propos, une étude de l'INSEE montre que la CCMF est l'EPCI du département qui a connu **la plus forte croissance démographique entre 2009 et 2014** (+ 6,6%, périmètre au 1^{er} janvier 2017, contre 1,4% à l'échelle de la Côte d'Or)².

Ce dynamisme démographique est largement porté par un **flux migratoire très positif**. Il s'agit d'une tendance lourde qui caractérise le territoire depuis au moins le début des années 90, comme l'illustre le tableau N°1 ci-dessous. A noter le fléchissement dans la période 2013/2018, tant au niveau du solde naturel que de celui des entrées sorties, même si la dynamique reste bien présente, en comparaison de l'environnement départemental et régional (Tableau 2).

Tableau 1

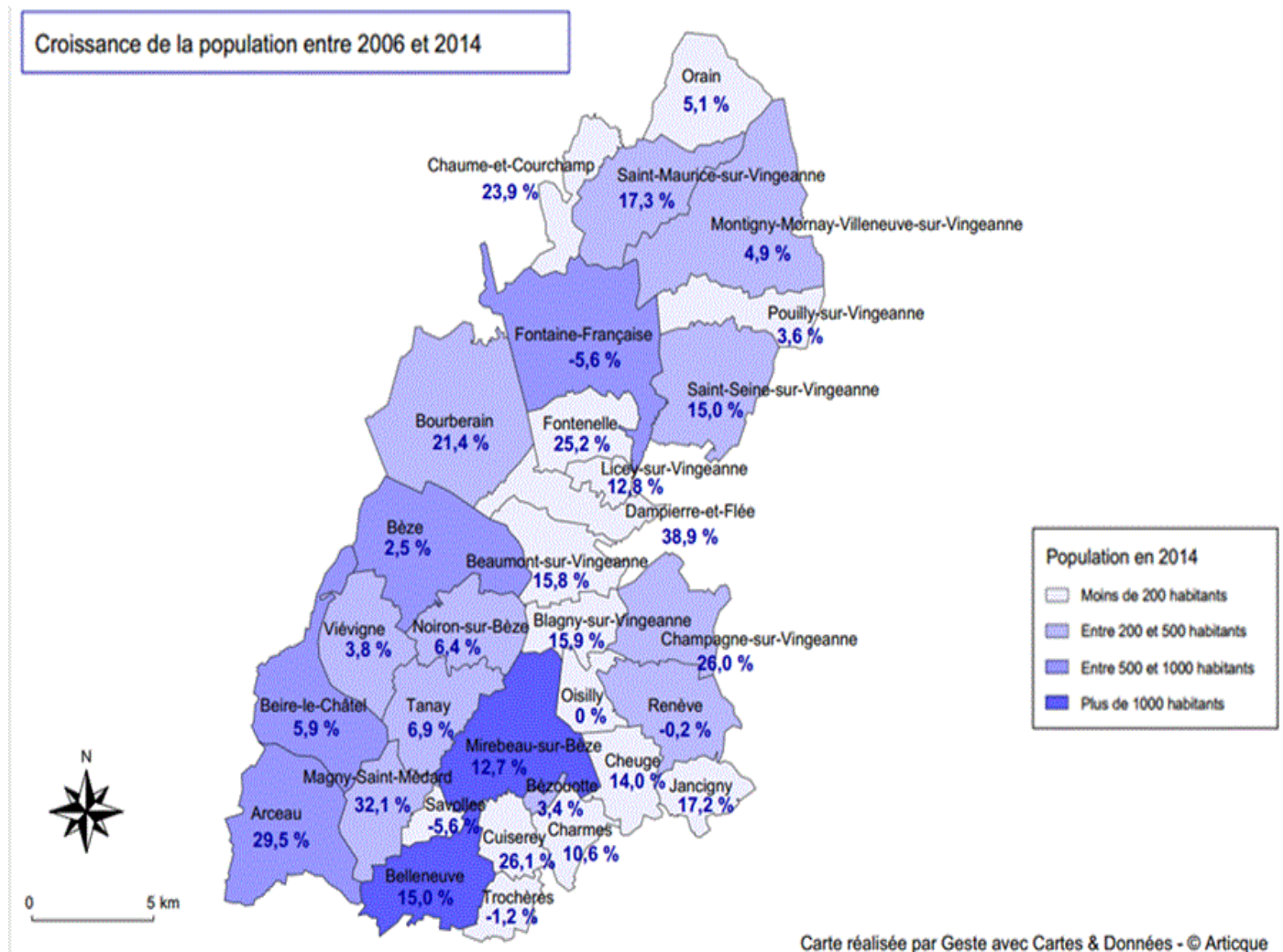
	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2013 à 2018
Variation annuelle de la population entre 2012 et 2017	0,6	1,3	1,5	0,4
<i>dont solde naturel</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>	<i>0,1</i>
<i>dont solde des entrées sorties</i>	<i>0,5</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>	<i>0,3</i>
Taux de natalité	11,1	12,8	12,7	9,7

² Insee, La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de la Côte d'Or, mai 2017

Tableau 2

	CCMF	Côte d'Or	BFC	France
Variation annuelle de la population entre 2013 et 2018	0,4	0,2%	- 0,0%	0,5%
dont solde naturel	0,1	0,2%	0,0%	0,4%
dont solde des entrées sorties	0,3	0,1%	-0,1%	0,1%

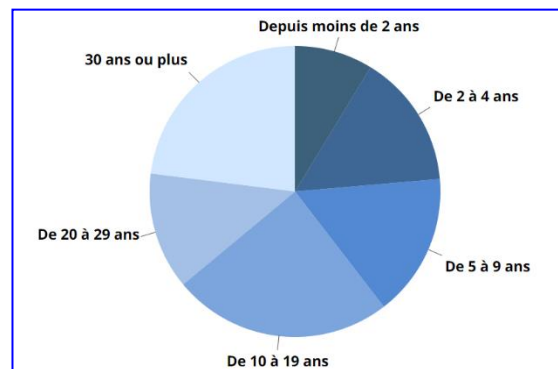
Néanmoins les situations sont très hétérogènes, comme le montre la carte ci-dessous, où l'on voit que la dynamique démographique se concentre plutôt au Sud-Ouest de l'EPCI et de façon générale sur le Mirebellois, en raison de sa proximité avec la Métropole dijonnaise qui attire les familles. Il y a néanmoins des exceptions au nord de la Communauté de communes : Bourberain, Chaume et Courchamp, Dampierre et Flée, Fontenelle.



L'attractivité du territoire

Malgré cette légère baisse, **le territoire dispose d'une attractivité réelle**. Il continue d'attirer de nouveaux habitants et l'enquête réalisée en 2017 dans le cadre de la CTG montrait que ces derniers étaient très attachés à leur territoire (79 % estimaient que la qualité de vie de leur bassin de vie était plutôt bonne ou très bonne).

Par ailleurs, en 2018, plus de 60% des habitants résidaient sur le territoire depuis plus de 10 ans (voir détail dans graphique ci-contre).

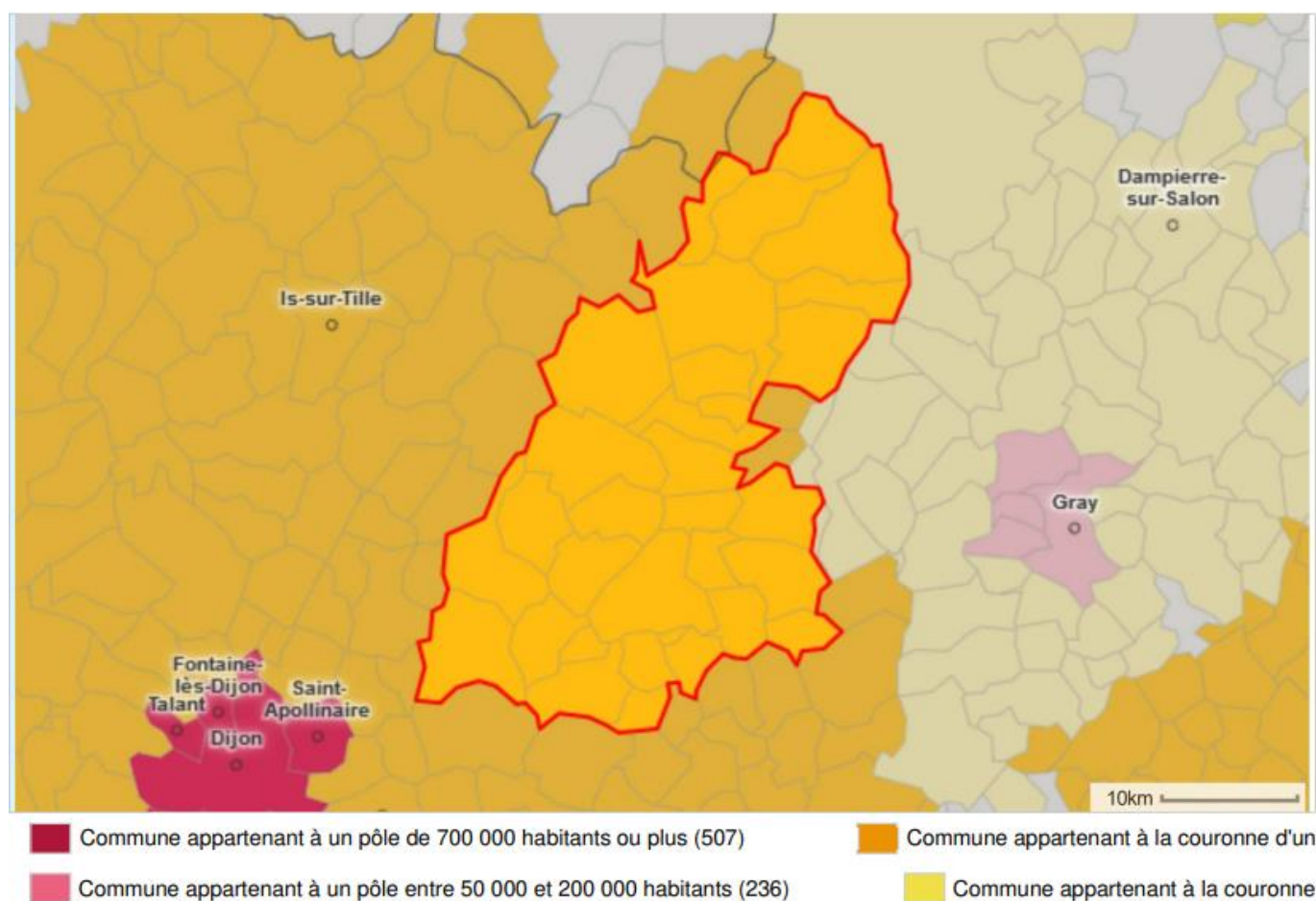


Cette attractivité se limite néanmoins à la dimension résidentielle. Ainsi dans l'enquête déjà citée, l'item « taille et coût du logement » arrivait en première place des motivations de l'implantation dans la commune.

Dans un territoire où le taux de concentration d'emploi³ diminue de recensement en recensement (52,4% en 2008, 49,6% en 2013, 47,8% en 2018), **81,8% des actifs travaillent dans une commune autre que la commune de résidence⁴ (dont 60% hors du territoire⁵)**, ce chiffre ne faisant que s'accroître à travers les années.

L'attractivité de la Métropole de Dijon (et dans une moindre mesure de Gray) du point de vue de l'emploi est manifeste. Il est à noter que les 32 communes de la CCMF sont répertoriées comme des communes appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants.

CC Mirebellois et Fontenois



Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

³ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

⁴ Insee 2018

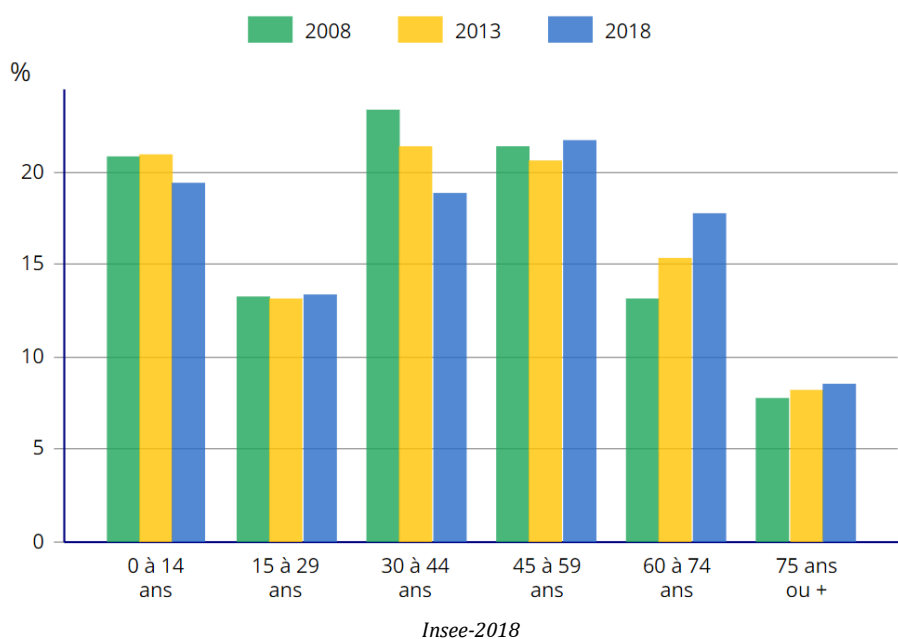
⁵ Données PETR

b) Principales caractéristiques sociodémographiques

La structure par âge

En lien avec son histoire et son dynamisme démographique, la population de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois reste marquée par sa jeunesse, même si la proportion des moins de 14 ans baisse légèrement (voir plus haut la tendance au fléchissement des soldes naturels et entrées/sorties) et que le mouvement de vieillissement de la population se poursuit lentement.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Une population jeune

La Communauté de communes Mirebellois et Fontenois est caractérisée par la jeunesse de sa population. L'indice de jeunesse⁶ est largement supérieur à celui du département de la Côte d'Or (107 en 2016 contre 90 à l'échelle du département). En particulier, **la population des 0-14 ans est importante : 19,5% en 2018**, en légère décroissance par rapport à la proportion de 2013 qui était de 21%. Pour autant, **l'écart avec le département**, qui compte 16,4 % de moins de 14 ans, la même année, reste important.

Néanmoins, la population connaît **un mouvement de vieillissement assez lent mais progressif**, tout en restant en deçà des moyennes départementales.

Ainsi, la part des habitants âgés de 60 ans et plus est de **26,4 % contre 29,3%** au niveau départemental et la part des habitants âgés de 75 ans et plus est de **8,6% contre 11,8%** au niveau départemental.

Cette proportion est en hausse régulière, bien qu'encore contenue.

	2008	2013	2018
60 à 74 ans	13,2%	15,4%	17,8%
75 ans et plus	7,8%	8,2%	8,6%
Total des plus de 60 ans	21%	23,6%	26,4%

⁶ Indice de jeunesse : rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus.

Un territoire très familial

Sur le territoire du Mirebellois et Fontenois, en 2018⁷⁷, les familles représentent la grande majorité, soit 73% des ménages. **Les ménages d'une personne représentent 26% de l'ensemble**, alors qu'en Côte d'Or, **ce chiffre est de 40%**, (38% en Région Bourgogne Franche Comté), ce qui vient confirmer la vocation familiale du Mirebellois Fontenois (et fait aussi lien avec la plus faible part de personnes âgées).

Insee 2018	CCMF	Côte d'Or	Bourgogne Franche Comté	France
Ménages d'une personne	26 %	40%	38%	17%
Hommes seuls	11,8 %	17%	17%	7%
Femmes seules	15,2%	23%	21%	10%
Autres ménages sans famille	1 %	2%	2%	2%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	73%	58%	61%	81%
Un couple sans enfant	32 %	27%	29%	25%
Un couple avec enfant(s)	35 %	23%	24%	45%
Une famille monoparentale	6 %	8%	8%	11%

Les ménages avec enfants⁸ constituent 41% de l'ensemble des ménage (31% en Côte d'Or). La part des **ménages monoparentaux reste relativement faible : 6 % de l'ensemble des ménages** (2 points de moins que sur le département et la région).

On retrouve cette tendance dans l'indicateur de la CAF (2018) concernant ses allocataires, « *Pourcentage des monoparents parmi les familles avec enfants* » qui est de 14,6% pour 29,4% à Dijon Métropole et 23% pour la Côte d'Or.

Ménage selon leur composition

	2015	2017
Nombre de ménages	5 012	5 106
Nombre de familles	3 678	3 710
Couple sans enfant	1 610	1 622
Couple avec enfant(s)	1 708	1 678
Familles monoparentales	360	410
Familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 25 ans	1 900	1 904

Source : INSEE

⁷⁷ Données INSEE

⁸ Couples avec enfants + familles monoparentales

Des revenus élevés en moyenne pour une population largement active...mais des disparités territoriales

La Communauté de communes présente un assez bon niveau de vie, en moyenne, ce qui n'exclut pas la présence d'une fraction de population précarisée, souvent assez isolée comme l'avaient fait émerger notamment, les travaux de la Convention Territoriale Globale (CTG) et qui avait déjà conduit au renforcement des travailleurs sociaux du Conseil départemental sur le territoire (de 1,5 ETP à 2 ETP).

Les indicateurs ci-dessous, par la comparaison avec le département, la région et la France illustrent cet état de fait : revenu médian supérieur, taux de pauvreté plus bas, etc.

<i>Insee 2018</i>	CC Mirebellois Fontenois	Côte-d'Or	Bourgogne- Franche-Comté	France métropolitaine
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	23 210 €	22400 €	21480 €	21730 €
Part de ménages fiscaux imposés	55,3%	54,3%	50%	51,7%
Taux de pauvreté	7,5%	11,3%	12,9%	14,8%
Rapport inter-décile	2,6	3	3	3,4

- On notera que les écarts de revenus sont présents **mais restent plus circonscrits qu'ailleurs**, puisque le rapport inter-décile est de 2,6 (2018) alors qu'il est de 3,3 pour la Métropole et 3% pour le département. Cette « moyennisation » peut constituer un facteur de cohésion sociale non négligeable.

Les allocataires

Au niveau des allocataires de la CAF, **les familles présentant des indicateurs de fragilité** sont présentes mais dans une moindre mesure, puisque la part des familles allocataires à bas revenu est de 12% (23% au niveau de la Côte d'Or).

Parmi cette population largement en emploi, **la part des prestations dans l'ensemble du revenu pèse assez peu** : 3,8% (4,8% à l'échelle du département, 5,3% à celle de la Région et 5,5 % à l'échelle de la France)

Des différences territoriales

Néanmoins, on observe **des différences très nettes entre le Mirebellois et le Fontenois** (données RP 2014) avec un taux de pauvreté de 6,9% en 2014 sur la CC du Mirebellois alors qu'il était de 13,6% en 2014 sur la CC Val de Vingeanne.

2. DIAGNOSTIC THEMATIQUE

Les services à la population

Le territoire du Mirebellois et Fontenois dispose d'un **bon niveau d'équipement global**, surtout dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance/jeunesse, pour lequel un effort important a été fait par la collectivité afin de répondre aux besoins des familles.

Localisation des Services



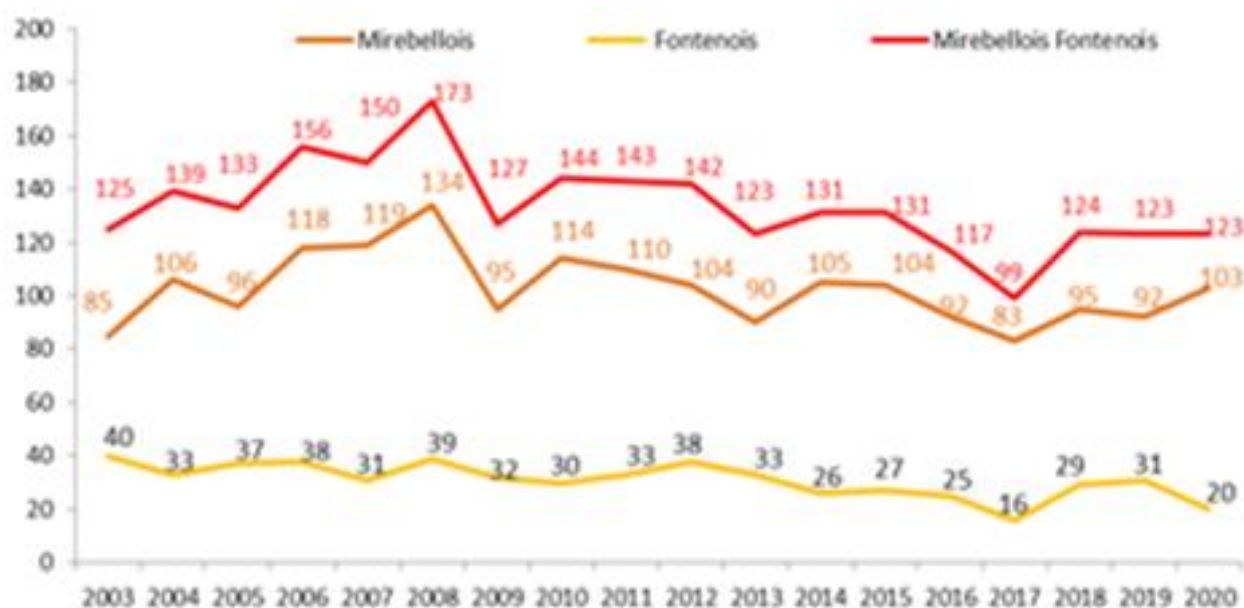
a) Petite enfance : une offre de services de bon niveau...mais des enjeux de rééquilibrage

Situation des enfants de 0 à 3 ans⁹

Le cumul des naissances domiciliées sur la communauté de communes du Mirebellois et Fontenois est de 370 enfants de moins de 3 ans¹⁰, dont 7,6% dont les parents sont allocataires à bas revenus (17,7% au niveau départemental).

Comme le montre le graphique ci-dessous, **une baisse des naissances est intervenue en 2017** mais il faut noter un rétablissement en 2018, qui se maintient en 2019 et 2020.

Naissances domiciliées PMI



Sources Conseil départemental services de la PMI

Le graphique illustre aussi **les différences importantes de démographie** entre le secteur du Mirebellois et celui du Fontenois. Certaines communes sont particulièrement dynamiques en matière de natalité (Belleneuve, Arceau, Beire-le-Châtel, Tanay, Mirebeau-sur-Bèze, notamment).

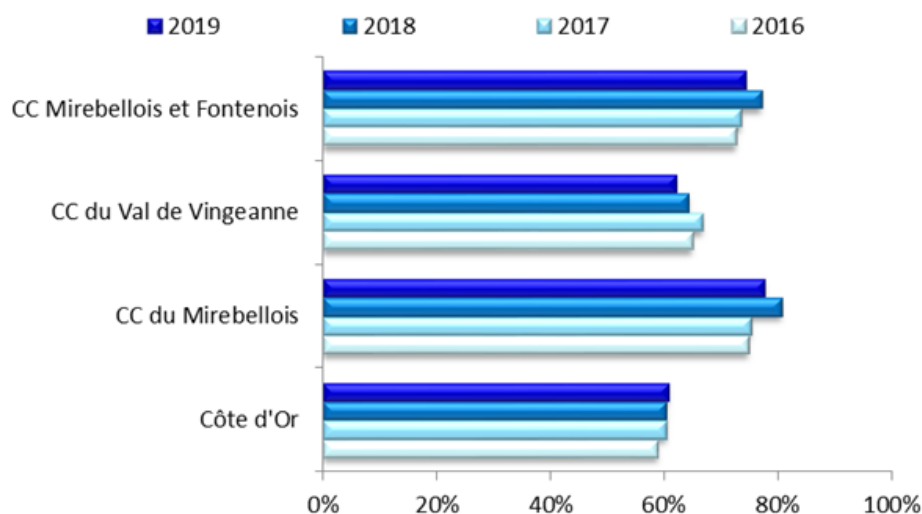
Parmi les familles des allocataires avec enfant, **les familles avec un seul enfant (25%) sont moins représentées** que dans le département. Ce sont les familles avec 2 enfants qui prédominent (56%)

Le ou les parents de 66% des enfants de 0 à 2 ans et de 3 à 5 ans travaille(nt) davantage qu'en Côte d'Or (particulièrement dans le Mirebellois)

⁹ Source : Portrait de territoire du Mirebellois Fontenois, CAF 21 (2021)

¹⁰ dont 290 sur le Mirebellois

Evolution de la part des parents d'enfants de moins de 3 ans dont le parent unique ou les 2 parents travaillent.



Source Base communale des allocataires Décembre 2019

Une offre d'accueil de bon niveau mais qui connaît des tensions

Le territoire dispose de différents services dans le domaine de la petite enfance :

- a) 2 Accueils collectifs :
- Un multi-accueil « Les petits cailloux » (23 places)
 - Une micro-crèche « Ainsi Font, Fontaine » (10 places)

Ces deux structures connaissent **une forte pression sur l'accueil**.

- En 2020, 62 enfants ont été accueillis au multi-accueil : 12 en accueil occasionnel, 46 en accueil régulier et 4 en accueil d'urgence. Au 1er Juin 2021, pour l'année 2021 – 2022, toutes les places sont attribuées et 18 enfants sont en liste d'attente.
- En ce qui concerne la micro-crèche, 26 enfants ont été accueillis en 2020 : 16 en contrat régulier, 10 en accueil occasionnel et 0 en accueil d'urgence. Pour la micro-crèche, cette situation de tension est récente et devrait s'accroître dans les prochaines années pour cette structure et aujourd'hui mieux connue, ce que son prochain déménagement va encore accentuer.

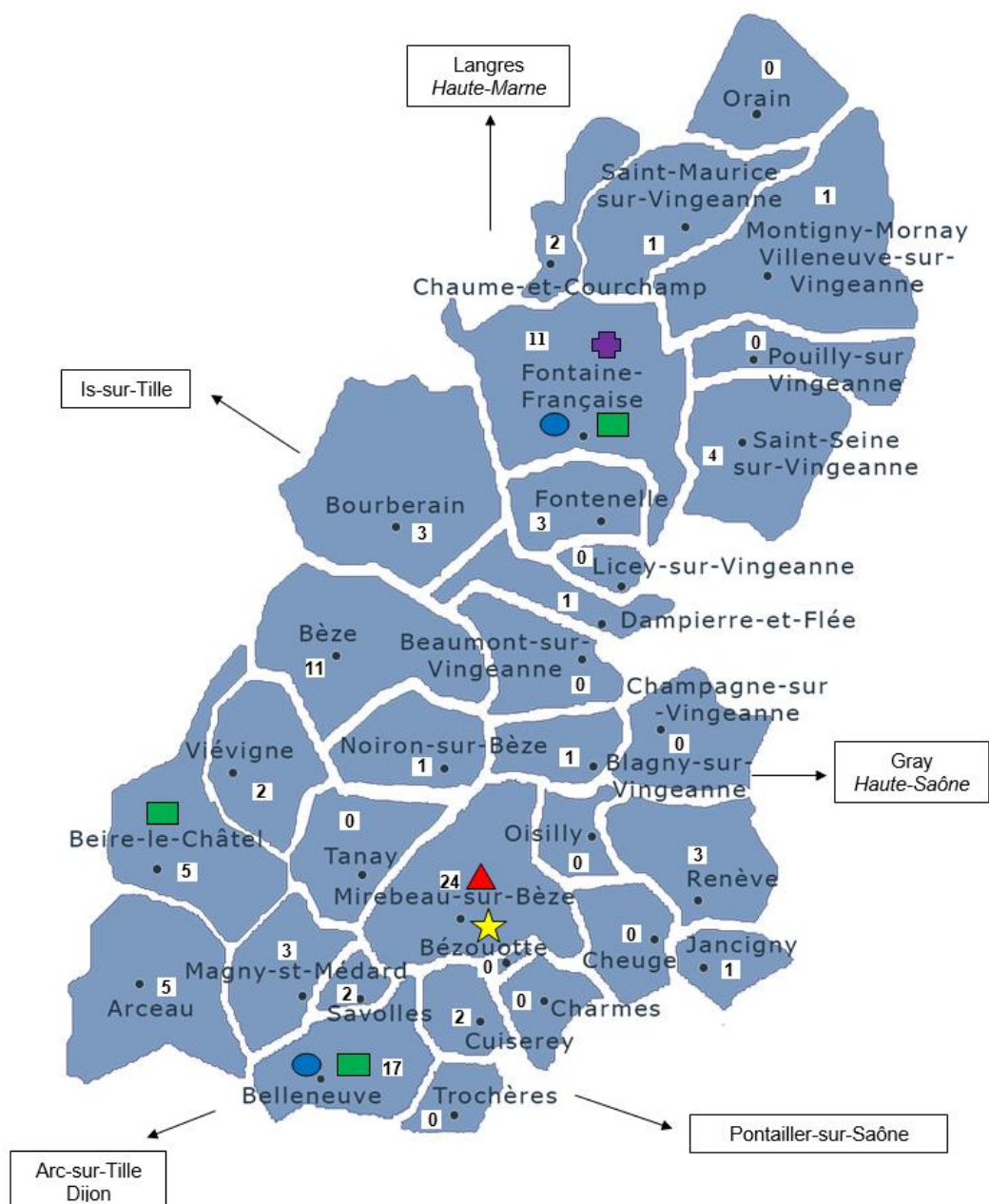
Les structures d'accueil collectif jouent un **rôle d'inclusion et de mixité sociale** important puisque la part des enfants inscrits dans une structure collective dont les parents ont des revenus inférieurs au seuil de bas revenu est de 29,6% (22% à l'échelle du département).

- b) L'accueil individuel :

Il s'agit du mode de garde majoritaire sur le territoire. 102 assistantes maternelles sont agréées pour 91 actives au 1er janvier 2021 (sources RPE). Le nombre d'assistantes maternelles actives a baissé depuis 2017 (118). On recense aussi 12 places de garde à domicile, potentiellement en horaires atypiques.

Le plus grand nombre d'assistantes maternelles se trouve à Mirebeau-sur-Bèze, (32) puis à Belleneuve (16) et à Fontaine-Française (10).

Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s dans la commune (au 1^{er} Juin 2021)



Source RPE Mirebellois et Fontenois

Légende :

- 0 Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s dans la commune (au 1^{er} Juin 2021)
- ▲ Siège du relais : Animation et Permanence physique
- Lieux d'animations itinérantes
- Lieux de permanences physiques
- ★ Multi-Accueil Les P'tits Cailloux
- ✚ Micro-crèche Ainsy-Font-Fontaine
- En direction de ...

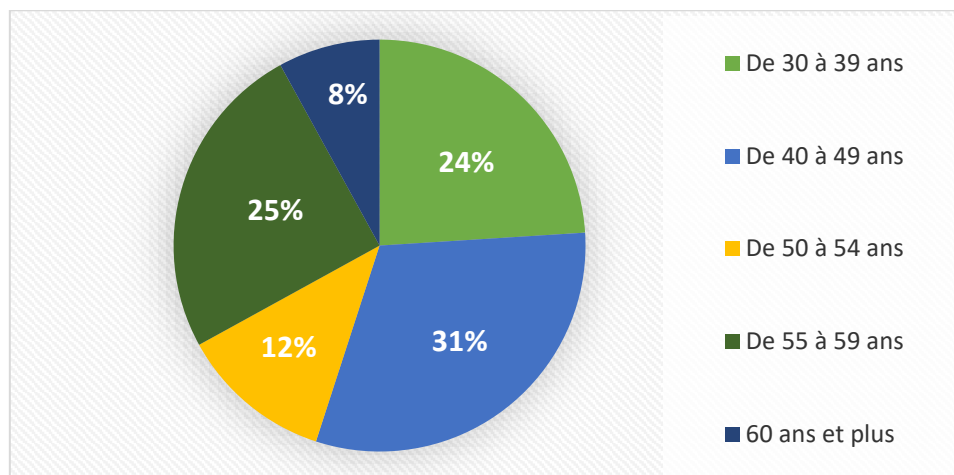
Repères :

- Orain – Belleneuve : 38 kms
- Arceau – Jancigny : 23 kms
- Mirebeau-sur-Bèze – Fontaine-Française : 18 kms
- Mirebeau-sur-Bèze – Arc-sur-Tille : 12,5 kms
- Mirebeau-sur-Bèze – Dijon : 25,5 kms
- Fontaine-Française – Gray : 21 kms

L'évolution de la situation des assistantes maternelles sur le territoire doit être surveillée car **l'âge des assistantes maternelles du territoire est assez élevé**, ce qui laisse présager des perspectives de départ en retraites, dans les années à venir.

Ainsi, au 31 Décembre 2019¹¹, 29 avaient plus de 55 ans,

Répartition par âge des assistant(e)s maternel(le)s en activité au 31 Décembre 2019



c) 1 relais petite enfance (RPE)

Le **relais petite enfance** dispose d'un total de 1,5 équivalent temps plein soit 1 ETP pour 74 assistantes maternelles. Ce ratio est conforme à l'objectif fixé nationalement par la CNAF qui est de 1 ETP pour 70 assistants maternels et aussi à celui du taux départemental (1 ETP pour 83 assistantes maternelles).

Focus RPE¹²

- Implantation sur Mirebeau-sur-Bèze et intervention à Belleneuve, Fontaine-Française et Beire-le-Châtel (communes où le plus grand nombre d'assistant(e)s maternel(le)s sont agréé(e)s)
- Guichet unique depuis septembre 2017
- Dans le cadre de la CTG, un comité de pilotage petite enfance et enfance/jeunesse est organisé (Caisses d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Mutualité Sociale Agricole, CCMF)
- Des partenariats en matière d'animation : Bibliothèque de Mirebeau-sur-Bèze, Maison de retraite de Mirebeau-sur-Bèze, La ferme se déplace, multi-accueil, micro-crèche, Spectacles...
- Un agrément renouvelé jusqu'en 2026

Le territoire accueille aussi **des consultations de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)**, service géré par le Conseil départemental.

Par ailleurs, dans une optique d'adaptation continue de la qualité des services petite enfance proposés aux habitants du Mirebellois et Fontenois, la Communauté de communes s'est attachée à un **renforcement continu de la coordination** dans ce domaine, grâce à un service Petite enfance, en charge d'une mission de coordination et à la mise en place, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, d'un **comité de pilotage petite enfance et enfance/jeunesse** (CAF, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, MSA, CCMF) et d'un guichet unique pour améliorer l'information, l'articulation entre les modes d'accueil et le recueil des besoins.

¹¹ Source : CAF, projet de fonctionnement du RPE Mirebellois et Fontenois

¹² Source : CAF, projet de fonctionnement du RPE Mirebellois et Fontenois

Des habitants satisfaits de l'offre de service petite enfance

L'enquête CTG réalisée en 2017 avait par ailleurs, montré **une forte satisfaction du service** (86% des répondants satisfaits du mode d'accueil qu'ils utilisaient) et peu de besoins d'accueil spécifiques signalés.

Enjeux pour la thématique petite enfance

L'offre de service était en 2017 relativement bien calibrée, malgré une vigilance qui restait de mise sur l'évolution quantitative, du fait que l'offre repose essentiellement sur des assistantes maternelles dont le nombre a fortement chuté. L'offre est ainsi aujourd'hui insuffisante sur l'accueil collectif et non compensée sur l'accueil individuel

La micro-crèche va évoluer vers une structure Multi-accueil avec des locaux plus grands

La promotion du métier d'assistante maternelle est un enjeu fort pour la collectivité, face à une profession vieillissante. En matière d'accueil collectif, la présence d'une liste d'attente montre une tension. Une nouvelle structure d'accueil à Arceau/Beire, en projet, figure parmi les actions du CRTE. Cette offre viendra compléter la réimplantation de la micro crèche dans des locaux plus grands et le déplacement du Multiaccueil existant à Mirebeau.

b) Enfance/jeunesse

Le scolaire et le périscolaire

Au niveau scolaire, le territoire accueille 7 pôles scolaires (1 077 élèves) + 1 école privée à Mirebeau (58 élèves) ainsi que 2 collèges : Mirebeau (collège Arthur Rimbaud : 491 élèves) / Fontaine Française (collège Henri Berger : 175 élèves). Il n'y a pas de lycée sur ce territoire. La plupart des élèves vont sur Dijon

Effectifs dans les 7 pôles scolaires – données CCMF

	Arceau		Beire		Belleneuve		Bèze		Fontaine		Mirebeau		Renève		TOTAUX	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
TOTAL MATERNELLE	35	32	44	48	69	73	20	20	81	75	76	72	44	21	369	341
<i>Nombre de classes</i>	2	1	2	2	3	3	1	1	4	4	3	3	2	1	17	15
<i>Moyenne /classe</i>	17,5	32	22	24	23	24,33	20	20	20,25	18,75	25,33	24,00	22	21	21,71	22,73
TOTAL ELEMENTAIRE	51	61	69	69	143	145	68	61	157	158	147	155	76	87	711	736
<i>Nombre de classes</i>	2	3	3	3	6	6	3	3	7	7	7	7	3	4	31	33
<i>Moyenne /classe</i>	25,5	20,33	23	23,00	23,83	24,17	22,67	20,33	22,43	22,57	21	22,14	25,33	21,75	22,94	22,30
TOTAUX ECOLES	86	93	113	117	212	218	88	81	238	233	223	227	120	108	1080	1077

La communauté de communes propose pour ces différentes classes d'âge **une offre de loisirs bien diversifiée** qui montre **un souci d'équité territoriale**

- 7 sites périscolaires
- 3 accueils loisirs (3/10 ans) répartis sur le territoire
- 2 secteurs jeunes (11/17 ans) à Mirebeau et Fontaine Française, surtout fréquentés par les collégiens.

Cette offre est assez bien calibrée, au regard des moyennes départementales pour le nombre d'enfants accueillis, par accueil extra et périscolaire et de 11 à 17 ans par accueil jeunes.

	CC	Département
Accueils extra-scolaires sans hébergement (AESH)	483,0	466,0
Accueils périscolaires	207,0	375,0
Accueils Jeunes	619,7	1571,9

La fréquentation des sites périscolaire connaît une forte augmentation sur le temps du midi sur les sites de Beire (+14), Fontaine (+19), Belleneuve (+23) et Mirebeau (+25)

Comparatif des effectifs périscolaires sur l'ensemble des sites pour les mois de septembre 2019 - 2020 – 2021 (Moyenne journalière)						
	Matin		Midi		Soir	
	Effectif	Diff N-1	Effectif	Diff N-1	Effectif	Diff N-1
2019	96		496		215	
2020	101	5	500	4	211	-4
2021	136	35	595	95	252	41

Le secteurs jeunes : il est implanté sur 2 sites, à Mirebeau-sur-Bèze et à Fontaine-Française

	2019	2020	2021
Mercredi Mirebeau	14	7	12
Vendredi Mirebeau	3	5	6
Samedi Fontaine	20	8,3	11

Le Projet Educatif Territorial (PEDT)

La Communauté de communes est signataire d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui devra être renouvelé en 2022.

Le PEDT a pour objectif de développer des activités de loisirs, de découverte et d'initiation à la fois culturelles et sportives par cycles éducatifs.

Il assure une offre structurée et diversifiée en faisant appel aux ressources du territoire (intervenants extérieurs, équipements sportifs, espaces naturels et culturels, institutions diverses, associations locales...);

Il recherche une cohérence entre les différents temps de l'enfant et du jeune, contribue à faire vivre le dialogue entre les acteurs éducatifs et à maintenir une dynamique éducative territoriale.

Le PEDT intègre également le « Plan mercredi ». Ce dernier s'appuie sur une charte de qualité.

La spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.

Sont recherchés entre autres, la complémentarité et la cohérence éducatives du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs, la déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires, la collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), la mutualisation des locaux, du matériel pédagogique, l'inclusion des enfants en situation de handicap, le développement de la mixité sociale (mise en place en 2020 d'une nouvelle politique tarifaire plus favorable aux familles à bas revenu), la mise en valeur de la richesse du territoire, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel...

La collectivité signataire d'un PEDT a la possibilité d'appliquer des taux d'encadrement « assouplis » soit 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Cependant, afin de favoriser la qualité pédagogique et garantir un meilleur niveau de sécurité des enfants du territoire, les élus ont décidé de maintenir le recrutement des animateurs sur les anciennes bases à savoir 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

La restauration scolaire

Pour maîtriser la qualité des repas des enfants et s'assurer de leur parfaite traçabilité, la Communauté de Communes a fait le choix, il y a plus de 10 ans, de créer la cuisine centrale gérant ainsi directement la production des repas.

La cuisine centrale utilise le procédé de Liaison Froide. Il permet de fabriquer des repas sur un lieu distant de leur lieu de consommation. L'ensemble des repas est ainsi fabriqué au sein d'une cuisine centrale.

Les plats nécessitant une cuisson subissent un refroidissement rapide. Les aliments sont ensuite stockés et transportés vers les lieux de consommation à une température comprise entre 0 et 3°C.

Les équipes des cuisines dites "satellites", réceptionnent les repas, effectuent la remise en température et le service en salle.

Les 7 sites livrés : Arceau, Beire, Belleneuve, Bèze, Fontaine-Française, Mirebeau (dont le multi accueil) et Renève.

L'équipe de la cuisine centrale compte 5 agents qui mettent toutes leurs compétences au service de la production des repas et 8 agents sur les cuisines satellites, le tout encadré par la responsable du service de restauration.

Le nombre de repas produits ne cesse d'augmenter avec une hausse de 14.9% en septembre 2021.

Année Septembre	Temps scolaire Nbre repas	Moyenne repas/jour scolaire
2019	9 818	577
2021	11 285	663

Un tarif unique et accessible : Les élus communautaires ont décidé de fixer le prix du repas à 3€ afin que ce service puisse être accessible au plus grand nombre des familles du territoire.

Des partenaires actifs aux côtés de la communauté de communes

Le territoire accueille aussi **une école de musique, de danse et des arts du cirque**, « Ecole des 3 Arts » de qualité (voir détail dans chapitre culture) avec des articulations avec les structures petite enfance et périscolaires.

Au-delà de l'offre de la CCMF, **des partenaires sont présents**, surtout en direction de la jeunesse.

- La **Mission locale** est présente au sein de l'Espace France Service
- **L'Adosphère (Maison des adolescents)** : présence dans les collèges, temps d'échanges avec les familles (dans le cadre du Contrat Local de Santé), etc.
- Un **secteur associatif vivant** : l'AIJAP qui organise des activités pour les jeunes, la Société des sciences, arts, lettres, etc.
- **Le Conseil Départemental de la Côte d'Or**.

L'enquête CTG réalisée en 2017 avait montré que les structures enfance-jeunesse figuraient parmi les mieux connues du territoire, surtout l'accueil péri et extra-scolaire (67% et 59% respectivement des habitants disaient connaître ces accueils). Par ailleurs, la scolarité et l'accompagnement à la parentalité constituaient une préoccupation centrale des familles, avec notamment une attente non négligeable d'accompagnement scolaire et d'espaces d'échanges (à ce jour, il n'existe pas de dispositif dans ce domaine sur le territoire).

A ce propos, il s'agit aussi de prendre en compte la proportion, même minoritaire, de jeunes rencontrant des difficultés d'insertion. Ainsi les jeunes NEET (personnes âgées de 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés), représentent **13,7%**, de cette classe d'âge, au même niveau que le département (13,4%).

Enjeux pour la thématique enfance/jeunesse

Pour le Mirebellois et Fontenois qui a beaucoup investi dans une offre de services à destination de la jeunesse, les enjeux se situent dans la consolidation et l'adaptation de l'existant et ce à plusieurs niveaux :

- *Celle des capacités d'accueil en lien avec l'évolution des effectifs scolaires*
- *Celle du renforcement des partenariats avec l'Education Nationale, autour de projets pédagogiques articulés et dans le cadre d'une continuité d'accueil*

*D'autres sujets apparaissent importants comme le **renforcement des actions autour de la parentalité** (enfance comme jeunesse) ainsi que la **question de l'insertion, de la prévention et de l'accompagnement des 16/25 ans** les plus en difficulté.*

c) L'offre de services aux personnes âgées et dépendantes

La population connaît un mouvement de vieillissement assez lent mais réel, **ce qui suppose pour la collectivité de prendre en compte cette dimension, aux côtés des institutions qui en ont la charge, notamment le Conseil départemental.**

L'offre existante et les besoins ressentis ont été étudiés dans le cadre de la CTG.

Des services présents sur le territoire

Le territoire accueille différents types de service pour la population des aînés, en fonction de leur niveau d'autonomie.

Des structures d'accueil collectif :

- Beire : L'Etablissement d'Accueil Médicalisé de Vesvrotte fait partie du Pôle Handicap Acodège. Il accompagne 46 adultes (dont deux accueils temporaires) âgés de plus de 18 ans atteints de troubles envahissants du développement, en particulier d'autisme, ou bien de psychose et/ou de déficiences intellectuelles.
- Belleneuve : Cette maison de retraite médicalisée (EHPAD) accueille les personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie – 42 lits
- Bezouotte : ESAT habilité à recevoir 75 travailleurs handicapés présentant une déficience intellectuelle mais disposant d'une capacité de travail appréciée par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (C.D.A.P.H.) Un état de santé psychique stabilisé est une condition d'entrée et de maintien dans l'établissement. qui accueille 38 pensionnaires
- Mirebeau : Cette maison de retraite médicalisée (EHPAD) accueille les personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie - 78 lits
- Renève : Le Foyer de Vie Roland LEGRAS, est habilité à recevoir 47 adultes disposant d'une orientation « Foyer occupationnel » (type foyer de vie) émanant de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (Conseil départemental APH) Les personnes accueillies, hommes ou femmes, présentent une déficience intellectuelle et ne peuvent bénéficier d'un emploi dans le secteur protégé.
- Fontaine
 - La MAPA, gérée par l'ADAPEI, accueille des Personnes âgées autonomes avec l'intervention de prestataires de services d'aide à domicile (ADMR, ATOME) ou paramédicaux si besoin – 23 lits

- Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) accueille des hommes et des femmes grands handicapés physiques ou grands accidentés de la route ne pouvant disposer d'une autonomie suffisante dans la vie courante – 40 lits

Des services

Des réponses publiques ou privées existent pour **la livraison de repas** :

- A Mirebeau (service Ville) en liaison chaude
- Sur le territoire du Fontenois (11 communes jusqu'à Beaumont sur Vingeanne)
- Des pratiques commerciales spontanées : des restaurants de village livrent directement (à Bèze, Champagne, Beire...) car les petits villages ne sont pas desservis ainsi que des prestataires dijonnais (ex : Société Vitamines)

Une étude réalisée en 2020 au niveau de France services a permis de faire le constat qu'il n'y avait pas de zone blanche sur le territoire de la Communauté de communes. Ce service peut être assuré soit par une entité publique, soit par une entité privée. Le coup facturé à l'usager demeure néanmoins variable en fonction du prestataire, ainsi que la qualité des repas.

En matière d'aide à domicile : 3 structures, ATOME, ADMR et Flexiservices interviennent sur le secteur et réalisent des prestations diverses : aide ménage, sorties, repas, aide toilette, jardinage, téléassistance, bricolage.

Il existe quelques structures spécifiques de **loisirs pour les personnes âgées** (Foyer rural, repas mensuel des CCAS existants, club des aînés à Belleneuve, Filomène, etc). Mais globalement la question de l'accès au loisirs doit faire l'objet d'une autre approche, intégrant davantage la dimension intergénérationnelle et d'accès universel à la culture et aux sports. De plus, la question de l'accompagnement à la mobilité reste centrale pour cette classe d'âge.

Enfin, plusieurs projets sur le territoire illustrent d'une part la réalité du phénomène de vieillissement et d'autre part la volonté de « vieillir en autonomie » des personnes concernées.

Des projets de logement intergénérationnel sont en cours d'étude sur le territoire notamment à Belleneuve : 12 logements avec le bailleur social Orvitis.

Qui sont cependant à renforcer, notamment en direction des personnes les plus dépendantes

Si la réponse aux besoins des personnes âgées autonomes apparaît relativement bien adaptée, les réponses aux besoins des personnes en situation de dépendance sont très insuffisantes : une liste d'attente importante **ainsi qu'un problème majeur en matière de soins infirmiers** (insuffisance des services de soins infirmiers à domicile et difficultés sur les toilettes de personnes très dépendantes, vrais problèmes sur les prises en charge des sorties d'hôpital, etc.)

Les professionnels relèvent aussi une absence de solution pour **les personnes handicapées vieillissantes**, auxquelles les structures existantes, comme le foyer de vie de Renève, par exemple ne peuvent répondre aux besoins.

Enfin, il existe des enjeux en matière de **coordination des professionnels** intervenant auprès des personnes âgées (Pas de centre local d'information et de coordination gérontologique, « MAIA » maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer départementale) et **en matière de mobilité**, l'absence de transport collectif, renforçant l'isolement de certaines personnes âgées et étant vécue comme un frein aux loisirs et à la vie sociale mais aussi aux **services de proximité** nécessaire au maintien à domicile dans de bonnes conditions de certaines personnes âgées.

Ainsi dans le cadre de l'enquête CTG¹³, des besoins en matière de service de proximité au quotidien ont été exprimés par les personnes de plus de 70 ans (ou leur entourage), dans différents domaines : entretien du logement (52% des répondants), courses (41% des répondants) et déplacements (34% des répondants).

Le portage de repas est un besoin exprimé par 16% des répondants, la préparation des repas à domicile par 18% des répondants. **Plus du tiers des répondants (33%) ont besoin d'aide pour les repas.**

Le plus préoccupant tient au fait que ce service n'est pas toujours connu puisque plus de 40% des répondants (en 2017), ayant cité au moins 1 besoin, disent ne pas la trouver à proximité de chez eux et c'est **sur le territoire du Fontenois qu'elle manque le plus** (52% contre 39% dans le Mirebellois).

Enjeux pour la thématique des personnes âgées

La question des personnes âgées est celle des années à venir et la CCMF souhaite s'y préparer au mieux, tout en renforçant dès aujourd'hui l'accompagnement des personnes âgées les plus dépendantes.

Cela suppose d'agir à plusieurs niveaux (et dans les limites des compétences de l'intercommunalité)

- Celui de l'accès à l'information de ce public sur les droits et les services existants
- Celui du renforcement de l'offre de loisirs
- Celui de l'accompagnement en matière de mobilité
- Celui du renforcement de la coordination des acteurs intervenant auprès des personnes âgées (mieux connaître les besoins, articuler l'offre de service, coordonner les interventions auprès des personnes les plus fragiles)

d) L'accès au droit

La France Services créée en 2020 est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Il dispose de 2 agents (dont un agent à temps plein), dont la mission est d'accompagner les personnes dans, toutes les démarches administratives nécessaires : orienter vers l'agence partenaire adéquate ; rechercher des informations sur un site ; créer ou mettre à jour son espace personnel ; recevoir un appui pour réaliser des téléprocédures (du type déclaration de revenus) ou des simulations de prestations ; trouver de la documentation sur les différentes prestations, être aidés pour la prise de rendez-vous téléphonique ou physique avec un conseiller partenaire, etc.

Des équipements numériques sont à disposition en libre accès (ordinateur, scanner, système visio, imprimante, ...) et elles peuvent bénéficier d'une aide technique pour les utiliser, si nécessaire.

Par ailleurs, de nombreuses institutions et partenaires sont présentes dans l'espace pour des permanences qui touchent à de nombreux domaines (accès au droit, justice, insertion, emploi, action sociale, médiation, prévention, ...)

Focus sur les permanences disponibles à France Services

- La conseillère insertion professionnelle de la Mission Locale
- Les travailleurs sociaux du Conseil départemental (assistants sociaux, conseillers ESF, psychologue, éducatrice spécialisée de l'ASE...)
- La Chargée de mission de CAP EMPLOI pour les travailleurs handicapés
- La Conseillère professionnelle de l'association FLEXISERVICES
- Défis 21
- Le conciliateur de Justice

- Un agent des Finances Publiques
- L'éducatrice de l'Adosphère
- Solidarité Femmes 21
- Armée de Terre
- Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles
- RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
- Filomène – PEP CBFC – Cesam – Entracte
- Le CESAM
- L'ADEF0
- L'UDAF

¹³ 504 répondants de l'enquête, soit 41% de l'échantillon, sont eux-mêmes, ou une personne de leur entourage habitant la communauté de communes, âgés de plus de 65 ans.

Face à la dématérialisation des services publics, l'accompagnement des habitants du territoire les plus éloignés de la maîtrise des outils informatiques s'impose. La Communauté de communes Mirebellois et Fontenois agit dans ce domaine :

- Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental pour l'expérimentation du Pass Numérique « Solidarité numérique Côte d'or »
- Recrutement en cours, dans le cadre du Plan de relance, d'un conseiller numérique qui viendra renforcer l'armature de la France Service dans ce domaine
- Soutien aux ateliers de formation à l'informatique proposé par l'association « Le Foyer rural »

Enjeux pour la thématique de l'accès au droit

La France Service a permis de renforcer l'accès aux services dans un territoire rural mal desservi malgré les efforts de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois. Il constitue aussi un espace où peuvent se croiser de nombreux partenaires, ce qui permet des échanges d'information et le cas échéant l'élaboration de projets communs.

Les perspectives de développement de la France Service se structurent autour de deux grandes orientations :

- Développer le réseau des partenaires locaux de France Service
- Faciliter l'accès au numérique et l'accompagnement des publics fragiles.

e) Action sociale

Un territoire relativement aisé, ce qui n'exclut pas des difficultés sociales pour une partie des habitants

Comme évoqué dans la première partie du diagnostic, la relative « aisance » des foyers du Mirebellois et Fontenois n'exclut pas l'existence d'une précarité d'une partie des habitants, qui, si elle est plus marquée sur le Fontenois, se diffuse sur l'ensemble du territoire.

Les données ci-dessous, fournies par le Conseil départemental montrent bien que ce phénomène n'est pas marginal, avec près de 250 ménages suivis par un travailleur social

	2020	Depuis le 01/01/2021
Nombre de ménages suivis	244	-
Nombre de rendez-vous	532	524
Nombre de visites à domicile	173	144
Nombre de bénéficiaires RSA	183 bénéficiaires RSA au 31/12/2020	185 b RSA au 31/10/2021

Les types d'aide accordées sont diversifiés mais on notera l'importance de l'Aide d'Urgence Exceptionnelle et aussi de manière générale la montée en charge des secours alloués en 2021 par rapport à 2020.

Type d'aide	2020	Depuis le 01/01/2021
Allocation Mensuelle Temporaire	19 aides pour 4 024 €	17 aides pour 3 967 €
Secours d'Urgence	13 aides pour 1 980 €	16 aides pour 2 350 €
Aide à la scolarité	13 aides pour 6 315 €	12 aides pour 9 409 €
Aide d'Urgence Exceptionnelle	80 aides pour 31 100 €	64 aides pour 24 200 €
Aide aux Travailleurs Non Salariés	5 aides pour 9 000 €	11 aides pour 14 500 €
Aide du Fonds de Solidarité pour le Logement	Accès au logement : 7 aides pour l'accès au logement soit 3 583 €	6 aides pour l'accès dans le logement soit 2 777 €
	Maintien dans le logement : 37 aides pour le soit 17 378 €	31 aides pour le maintien dans le logement soit 15 584 €

L'intervention du Conseil départemental

L'acteur majeur dans ce domaine est **le Conseil départemental qui intervient par l'intermédiaire de l'ASCO Genlis / ESCO Is-sur-Tille.**

Une équipe pluridisciplinaire de secteur

- **Deux travailleurs sociaux** spécificité « Insertion », notamment lors d'une permanence qui a lieu les mardis, jeudis et vendredis sur rendez-vous dans les locaux de France Services. Ces professionnels traitent de problématiques différentes telles l'accès aux droits, le RSA, l'accès à l'emploi, le logement, l'Enfance (prévention et évaluation des Informations Préoccupantes), l'accompagnement aux usages numériques...
- **Une conseillère en économie sociale et familiale** qui met en place des accompagnements éducatifs budgétaires, ainsi que des mesures spécifiques contractualisées d'accompagnement social personnalisé (MASP) et d'accompagnement social lié au logement (ASLL) dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement.
- **Trois travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance** qui assurent des mesures d'Aides Educatives à Domicile ou suivent des enfants confiés au Département dans des familles d'accueil.
- **Un médecin, une puéricultrice et une sage-femme** peuvent également intervenir au titre de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I). Des consultations médicales de P.M.I. ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} mardi à l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze. Cependant, depuis la crise sanitaire il n'a pas été possible d'intervenir dans ces locaux et le médecin de PMI a été contraint de déplacer cette consultation à Pontailler-sur-Saône.

Les travailleurs sociaux du Département ont noué **un partenariat de qualité avec l'animatrice de France Services**, avec des orientations dans les deux sens et des accompagnements conjoints. La permanence délocalisée à Fontaine-Française est très appréciée.

Globalement, la dynamique partenariale existe sur ce territoire pour apporter des réponses adaptées. Une démarche d'élaboration d'un protocole de partenariat entre le Département et la Communauté de communes est lancée, ainsi qu'une réflexion particulière sur l'accompagnement des publics concernés par la fracture numérique. Il est toutefois à noter que des problèmes de mobilité sont constatés chez les usagers du service social.

Une problématique majeure sur l'aide alimentaire...mais aussi sur d'autres type d'aide

Dans ce domaine, le Département apporte des réponses dans le cadre de l'aide alimentaire d'urgence pour les familles avec enfants, **mais pas concernant les personnes seules**. Mais au regard de la crise sanitaire, un plan de soutien a mis en place au travers d'Aides d'Urgence Exceptionnelles (AUE) ouvertes également aux personnes seules et couples sans enfant. **Les demandes d'AUE sont importantes sur le territoire du Mirebellois et Fontenois**, révélant ainsi un vrai besoin alors que la réponse sur le territoire n'est pas à la hauteur. En effet, seuls Les Restos du cœur sont présents **mais seulement en période hivernale** sur Mirebeau-sur-Bèze.

En effet, force est de constater que **le territoire dispose de très peu d'outils pour accompagner les personnes en difficultés sociales**. L'action sociale est portée par quelques communes du territoire et se limite pour les petites communes à des actions en faveur des aînés. Il n'y a pas de réponse en matière d'aide alimentaire mais pas non plus dans d'autres domaines : logement d'urgence, pas de système de « bons énergie » pour aider les plus démunis à faire face à leur dépense de chauffage¹⁴, ou tout autre secours généralement apporté par les CCAS. Les rares CCAS existants sur le territoire répondent très peu aux demandes d'aides formulées par les Travailleurs sociaux.

¹⁴ Les demandes d'aides au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sont plutôt importantes, notamment pour des impayés d'énergie, ce qui montre que le besoin existe.

Le **Secours catholique** est la seule association caritative présente sur le territoire qui repose sur une seule bénévole. Elle n'est pas en mesure de proposer un accompagnement des personnes. Toutefois, le Secours catholique accorde des aides pécuniaires sur évaluation et sollicitation des travailleurs sociaux du Département.

Enjeux pour la thématique action sociale

Dans un contexte de développement de la précarité pour une fraction de la population du Mirebellois et Fontenois (vieillesse s'accompagnant souvent d'une baisse des ressources ; augmentation des dépenses contraintes liées au logement et à l'énergie ; familles arrivant sur le territoire en accession à la propriété et faisant face aux coûts liés à la double motorisation...), il y a un véritable enjeu à développer les leviers d'actions des communes et/ou de la communauté de communes, en lien étroit avec le Conseil départemental et avec l'ensemble des acteurs de la solidarité (associations, institutions...). En effet, l'absence ou la faible existence de CCAS en complémentarité de l'intervention du Conseil départemental (notamment pour les personnes seules) aboutit à une situation très difficile en matière d'aide alimentaire.

Les pistes de travail dans ce domaine se structurent autour du développement d'une action sociale à l'échelle de l'intercommunalité :

- *Projet sur le logement d'urgence : 3 logements à Fontaine-Française réalisés par la CCMF et à destination de tout le territoire*
- *Rencontres avec les acteurs de la solidarité pour affiner le diagnostic sur les besoins*
- *Animation d'une réflexion avec les communes et le Conseil départemental sur le rôle des CCAS ou la création d'un CIAS*

L'animation de la vie locale, le sport et la culture

a) L'animation de la vie locale

Le territoire bénéficie d'une vie associative très riche, qui contribue fortement à l'animation de la vie locale et au lien social entre les habitants. En effet Le Mirebellois et Fontenois accueille 134 associations qui œuvrent dans différents domaines (sport, culture, solidarité, animation locale, ...).

Au-delà de **l'appui apporté par les communes**, dont c'est la compétence, la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois joue un rôle de structuration à l'échelle de l'ensemble du territoire, à travers **2 offices intercommunaux** (l'Office Intercommunal de la Culture du Mirebellois et Fontenois ; l'Office Intercommunal des Sports du Mirebellois et Fontenois), l'organisation d'un forum des associations annuel et l'édition d'un guide des associations qui figure aussi sur le site de la CCMF. Le rôle des Offices va être encore amené à se développer ces prochaines années dans une logique de **fédération des associations** afin de renforcer leur participation à des projets communs sur le territoire.

La création d'une structure d'animation de la vie sociale type centre social ou Espace de Vie Sociale (EVS) avait été envisagée dans le cadre de la CTG mais il semble que cela ne réponde pas à une attente forte du territoire ni à ses caractéristiques. Ainsi, l'enjeu essentiel de maintien et de développement du lien social passerait plutôt par :

- La poursuite du soutien aux associations, notamment celles qui, comme le « Foyer rural », interviennent dans le domaine du lien social en proposant des activités tout public (broderie, danse, turling, tarot, cours d'informatique ...)
- Le soutien à l'émergence d'espaces et d'événements dédiés à une vie sociale inclusive (Tiers lieu, Espace de vie sociale itinérant, Fabrik essence, cafés avec animations...)

L'enquête CTG réalisée en 2017 avait montré, d'une part que les habitants s'estimaient bien informés (à 80%) et d'autre part qu'ils étaient nombreux à pratiquer des activités sur le territoire, notamment sportives (activité arrivant en tête de la pratique d'activités).

En effet, **le sport et la culture sont des vecteurs essentiels de l'animation de la vie locale**. Les ambitions de la communauté de communes sont fortes et visent à la construction d'un projet culturel et sportif à l'échelle du territoire tout entier

b) Le sport

Comme évoqué ci-dessus, les activités sportives sont très pratiquées, avec des associations qui maillent le territoire dans son ensemble et structurent largement la sociabilité. Elles sont soutenues par **un Office intercommunal des sports** qui intervient notamment sur l'attribution des subventions.

Le territoire est plutôt bien doté en équipements sportifs : complexe sportif de Belleneuve (terrains de football, salle arts martiaux, tennis couvert et découverts, salle à usage multiple) ; Complexe sportif à Mirebeau-sur-Bèze ; Piscine intercommunale à Mirebeau-sur-Bèze.

Le maillage territorial, qui était déséquilibré, progresse aujourd'hui avec la **construction en cours d'un gymnase à Fontaine Française**. Cela va contribuer à renforcer la pratique sportive dans cette partie du territoire (l'enquête CTG révélait une moindre fréquentation sportive parmi les répondants de ce secteur : 48 % contre 58% dans le Mirebellois, certainement en lien avec une difficulté d'accès aux équipements).

Il faut également noter un **travail important en faveur de l'accès au sport des enfants** du territoire, notamment autour de la redynamisation de la piscine et la mise en place du programme « Savoir nager » donnant accès à l'apprentissage de la natation des élèves du primaire (300 élèves concernés à ce stade). Une semaine de découverte des sports est également organisée chaque année par l'OIS.

c) La culture

Au niveau culturel, le Mirebellois Fontenois a avant tout misé sur la dimension éducative :

Ainsi le territoire bénéficie d'un **contrat local d'éducation artistique et culturelle** (2020-2023) avec la DRAC à l'échelle du PETR Val de Saône Vingeanne.

De même, l'équipement central du territoire est assurément l'Ecole des 3 Arts. Ouverte aux enfants et adultes (1/3 de ses effectifs), elle propose des activités en matière de musique, de danse et des Arts du Cirque. Elle est classée au niveau 3 (niveau maximum) du Schéma Départemental de l'Enseignement Spécialisé Musique et Danse du Conseil départemental de Côte d'Or et se veut autant ouverte aux pratiques amateurs que plus académiques (possibilité d'intégrer un cycle d'enseignement en Conservatoire). Le projet vise à une plus grande accessibilité à tous les publics du territoire, en développant une présence sur plusieurs lieux :

- Cours de musique à Mirebeau, Belleneuve (éveil et initiation musicale) et Fontaine-Française (éveil, initiation musicale et guitare).
- Cours de danse à Belleneuve, Mirebeau et Fontaine-Française (éveil corporel et initiation danse)
- Ateliers des Arts du Cirque à Fontaine-Française

En 2017-2018, elle a ainsi atteint **l'effectif important de 350 élèves**. Par ailleurs, elle organise de nombreuses animations culturelles publiques (environ 80 chaque année), dont des concerts de grande qualité. L'école a innové pendant le confinement, en s'engageant dans une ambitieuse **activité d'enseignement à distance** qui lui a permis de garder le contact avec ses élèves.

Le territoire compte aussi **de nombreuses associations culturelles actives** qui animent la vie locale, avec de nombreuses manifestations organisées : Foire aux plantes rares, festival BD « croqueurs de bulles, Fête des Vins et des produits locaux, etc.

Au-delà de ce tissu culturel « historique », ces dernières années ont vu le territoire se doter d'une nouvelle structure : **Le Forum à Mirebeau**, appelé à jouer un rôle de plus en plus important pour dynamiser la vie culturelle locale. Il accueille : L'Office de Tourisme, le Mirabellum : Centre d'interprétation archéologique, très fréquenté par les scolaires, les habitants, les touristes de passages et les familles, un Hall d'exposition qui est avant tout un lieu qui accueille des expositions tout au long de l'année, avec chaque mois une thématique et des artistes différents, une salle polyvalente, une salle associative, une médiathèque, et une salle de spectacle, qui accueille toute l'année des spectacles, une fois par quinzaine une séance de cinéma organisée par « Les tourneurs de l'UDMJC » (intervenant à Mirebeau-sur-Bèze et Fontaine-Française) ainsi que des événements ponctuels..

Par ailleurs, le territoire dispose d'une forte dimension patrimoniale, avec 15 monuments référencés : châteaux, abbayes et jardins remarquables.

La Communauté de communes Mirebellois et Fontenois souhaite poursuivre cet engagement, en misant sur **la culture comme outil de cohésion sociale et d'identité positive mais aussi comme facteur d'attractivité territoriale**, avec des articulations évidentes avec son projet de développement touristique. Pour cela, il s'agit de structurer, en s'appuyant sur les atouts existants, un véritable projet culturel de territoire pouvant déboucher sur un temps fort durant les vacances estivales.

Enjeux pour la thématique animation de la vie sociale et culture

La Communauté de communes Mirebellois et Fontenois a développé ou soutenu depuis plusieurs années une offre importante et diversifiée, en matière de vie associative, de culture et de sports. Il s'agit de poursuivre dans cette lancée en pérennisant et développant diverses actions :

- ***En matière de vie associative*** : poursuivre le soutien aux associations par le biais des Offices intercommunaux et associer les associations à la construction du projet culturel et sportif du territoire
- ***En matière de sports*** : améliorer et dynamiser les équipements sportifs du territoire : piscine intercommunale avec la poursuite du programme « Savoir nager » et le renforcement de la dimension récréative ; la réfection de la toiture du tennis couvert à Belleneuve et des éclairages,
- ***En matière de culture*** : promouvoir l'Ecole des 3 Arts et ses projets, notamment en direction de la pratique amateur et aller vers les personnes les plus éloignées de la culture ; fédérer les acteurs de la culture et soutenir les initiatives, pour proposer une offre diversifiée ; construire un projet culturel qui pourrait donner naissance à un temps fort durant les vacances estivales.

Le développement économique

a) Une situation favorable du point de vue de l'emploi et une population plutôt qualifiée

L'activité et l'emploi : une situation plutôt favorable

La population du Mirebellois et Fontenois bénéficie d'une situation plutôt favorable du point de vue de l'activité et de l'emploi.

Le **taux d'activité** des 15-64 ans **est de 77,4%** (2018) plus élevé que le taux départemental qui est de 74,1%. Le **taux de chômage** est de **6,7%** (Insee 208), beaucoup moins important qu'au niveau départemental (11,3%).

Un assez bon niveau de qualification et une correspondance en matière de catégories socioprofessionnelles

Niveau de diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus : INSEE 2018

	CCMF	Côte d'Or	Région BFC	France
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	20,4%	21,7	24,7	22,3
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,7%	5,1	5,6	5,5
CAP, BEP ou équivalent	29,6%	26,4	29,2	24,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17,6%	17,3	16,5	16,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	13,6%	11,5	10,4	11
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 et plus	13,8%	17,9	13,7	19,2

Globalement, les habitants du Mirebellois Fontenois ont un bon niveau de qualification. Il y a moins de personnes sans aucun diplôme (à corréliser aussi à la jeunesse de la population).

Si la part de bacheliers est proche (un peu plus élevée même) des moyennes départementales, régionales et nationales, la proportion de titulaires d'un CAP/BEP mais aussi de diplômés de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2 est supérieure aux moyennes départementales (tendance qui s'inverse pour les bac + 3 et plus (poids universitaire de Dijon Métropole pour la Côte d'Or).

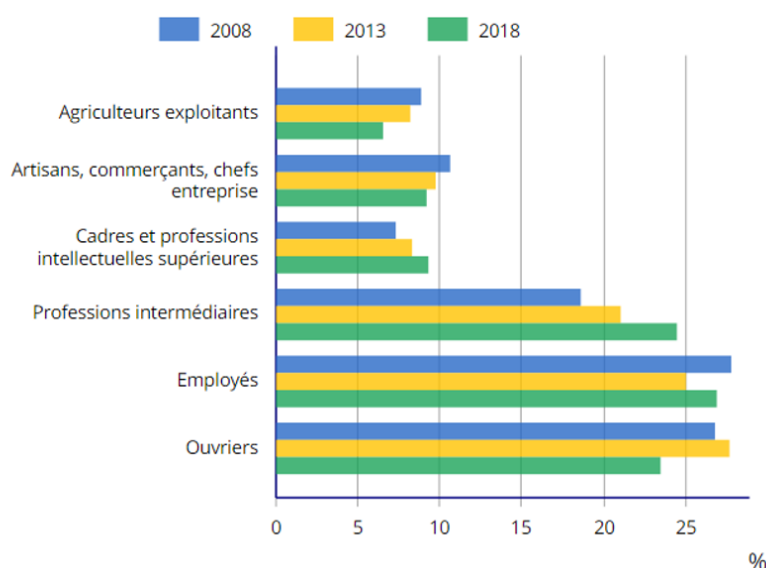
Les **catégories socioprofessionnelles** sont en correspondance avec le niveau d'études. On notera au-delà du niveau, une orientation autour de métiers techniques : CAP/BEP mais aussi bac+2 (IUT, BTS...).

Ainsi le territoire comprend 50,4% d'employés et d'ouvriers (49,1% en Côte d'Or). Le taux de cadres et professions intermédiaires reste en deçà du département et de la région.

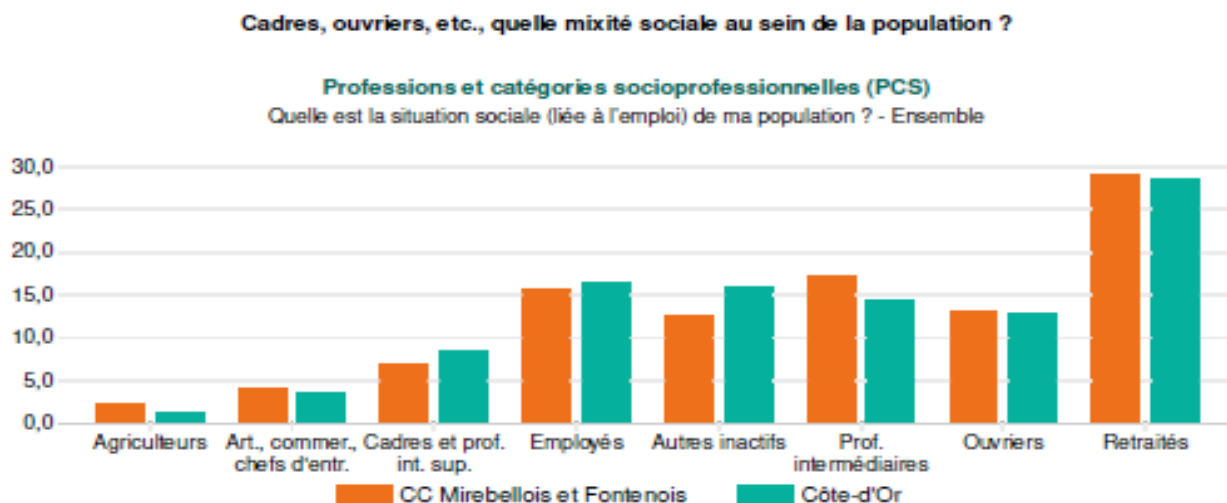
- 33,8% pour la CCMF (dont 9,3% de cadres et professions intellectuelles supérieures)
- 42,5% en Côte d'Or (dont 15,8 % de cadres et professions intellectuelles supérieures)
- 37,9 % en BFC (dont 12,6 % de cadres et professions intellectuelles supérieures)

Le graphique ci-dessous montre aussi que la répartition socioprofessionnelle évolue dans le temps, au profit du tertiaire, même si la part des agriculteurs et des ouvriers « résiste » bien en comparaison avec d'autres territoires.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle (Insee 2018)



Catégories socio-professionnelles :



Source : Insee, RP - 2017

Des disparités territoriales en matière de niveau d'étude et de catégories socioprofessionnelles

La situation reste très diversifiée au sein du territoire, **avec des différences très nettes entre le Mirebellois et le Fontenois**¹⁵.

Dans le Mirebellois, on note **une certaine surreprésentation des « professions intermédiaire »** (16,8% soit + 2 à 3% par rapport aux moyennes départementales, régionales et nationales) ainsi qu'une présence assez importante de cadres et professions intellectuelles supérieures (8,4% contre 2,9% dans le Val de Vienne).

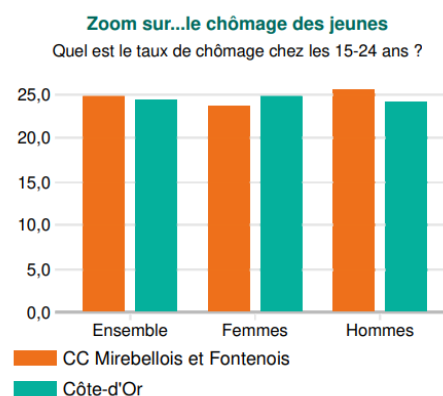
La population y est plus diplômée que la moyenne départementale et on compte une part importante de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (28,6% contre 19,5% dans le Val de Vienne). Le territoire du Fontenois compte quant à lui une part plus importante d'ouvriers (17,5% contre 12,2% dans le Mirebellois) et un taux d'employés de 16,3% proche des moyennes départementales, régionales et nationales.

Et des difficultés d'insertion pour une partie de la jeunesse

Au sein d'un territoire qui jouit d'une situation favorable en matière d'emploi, **les jeunes connaissent une situation plus difficile face au chômage**, avec un taux de chômage de 25% alors qu'il est de moins de 7% pour l'ensemble de la population du Mirebellois Fontenois.

La proportion de jeunes non insérés, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés, appelés également les jeunes NEET¹⁶ est de 13,7%, au même niveau que celle du département (13,4%).

Là encore, on peut observer une situation particulièrement contrastée entre le Mirebellois et le Fontenois qui accueille une part plus importante de plus de 15 ans non scolarisés, qui ne sont titulaires d'aucun diplôme (34%) en particulier chez les femmes (39%)¹⁷



Source : Insee, RP - 2017

¹⁵ Données RP 2014

¹⁶ Données 2016

¹⁷ RP 2014

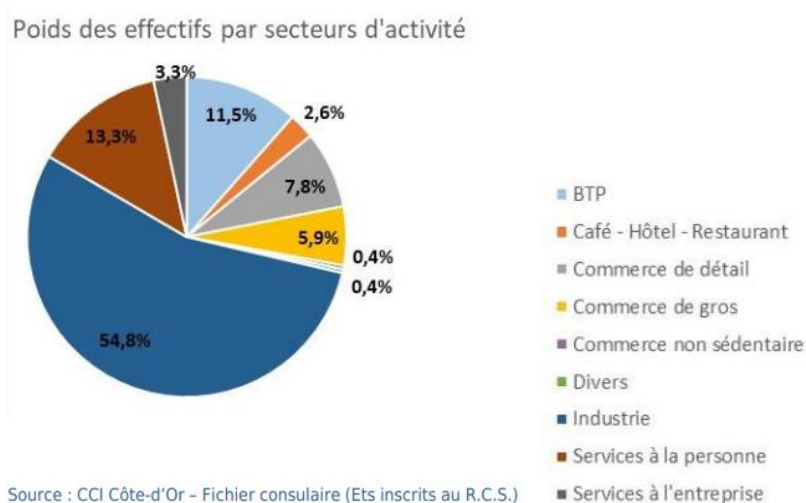
b) La structure économique du territoire¹⁸

Les principaux secteurs d'activité, en matière d'emploi¹⁹

Dans le Mirebellois et Fontenois, les secteurs employeurs majoritaires relèvent des services (63,7). Néanmoins, la part de l'industrie reste non négligeable (en comparaison notamment avec le département) et elle a même augmenté entre 2011 et 2016. Le territoire conserve aussi une vocation agricole.

Secteur	Part dans l'emploi total de la CCMF	Part dans l'emploi total du département	Tendances d'évolution
Secteur public	37 %	33%	stagnation entre 2011 et 2016
Commerce, transports, services	26,7	42%	très légère perte d'emploi entre 2011 et 2016,
Industrie	19,7 %	12,7%	augmentation de 21% du nombre d'emplois entre 2011 et 2016,
Agriculture	10,7 %	4%	stagnation entre 2011 et 2016
Construction	6%	7%	stagnation entre 2011 et 2016

Au sein de la sphère privée, l'industrie domine largement, suivi des services à la personne puis du BTP.



On peut faire le lien entre ces données et les caractéristiques sociodémographiques évoquées en première partie du diagnostic (part importante de diplômés à orientation technique, proportion importante d'ouvriers et d'employés, etc.).

L'emploi dans le secteur privé

Des établissements de très petite taille : 71 % des établissements ont moins de 10 salariés 67 % des établissements n'ont aucun salarié.

¹⁸ Source : Diagnostic économique de la Communauté de communes du Mirebellois-Fontenois : CCI Côte d'Or (Janvier 2021)

¹⁹ Insee 2016

Des entreprises plutôt stables :

- Le **taux de survie des entreprises à 3 ans** est de 73 % dans le commerce et de 72 % dans les services
- Le **taux de survie des entreprises à 5 ans** est de 67 %

Un certain dynamisme en termes de création d'activités mais qui ne compense pas les pertes d'emploi

- Un solde positif de 84 établissements entre 2015 à 2019, mais également une perte de 53 emplois
- Nombre de fermetures d'établissements : 111 représentant 160 emplois
- Nombre de créations d'établissements : 195 représentant 107 emplois

Focus sur l'industrie

Le territoire connaît une **forte hausse de l'emploi industriel entre 2012 et 2018** : (+30,2 points alors que la tendance est inverse en Côte-d'Or (-8,4 points)). Cette hausse est principalement due au fort développement de l'entreprise S.M.F.F. (Société Métallurgique de Fontaine Française) qui affiche une augmentation constante de son effectif salarié depuis 2012 (+31%).



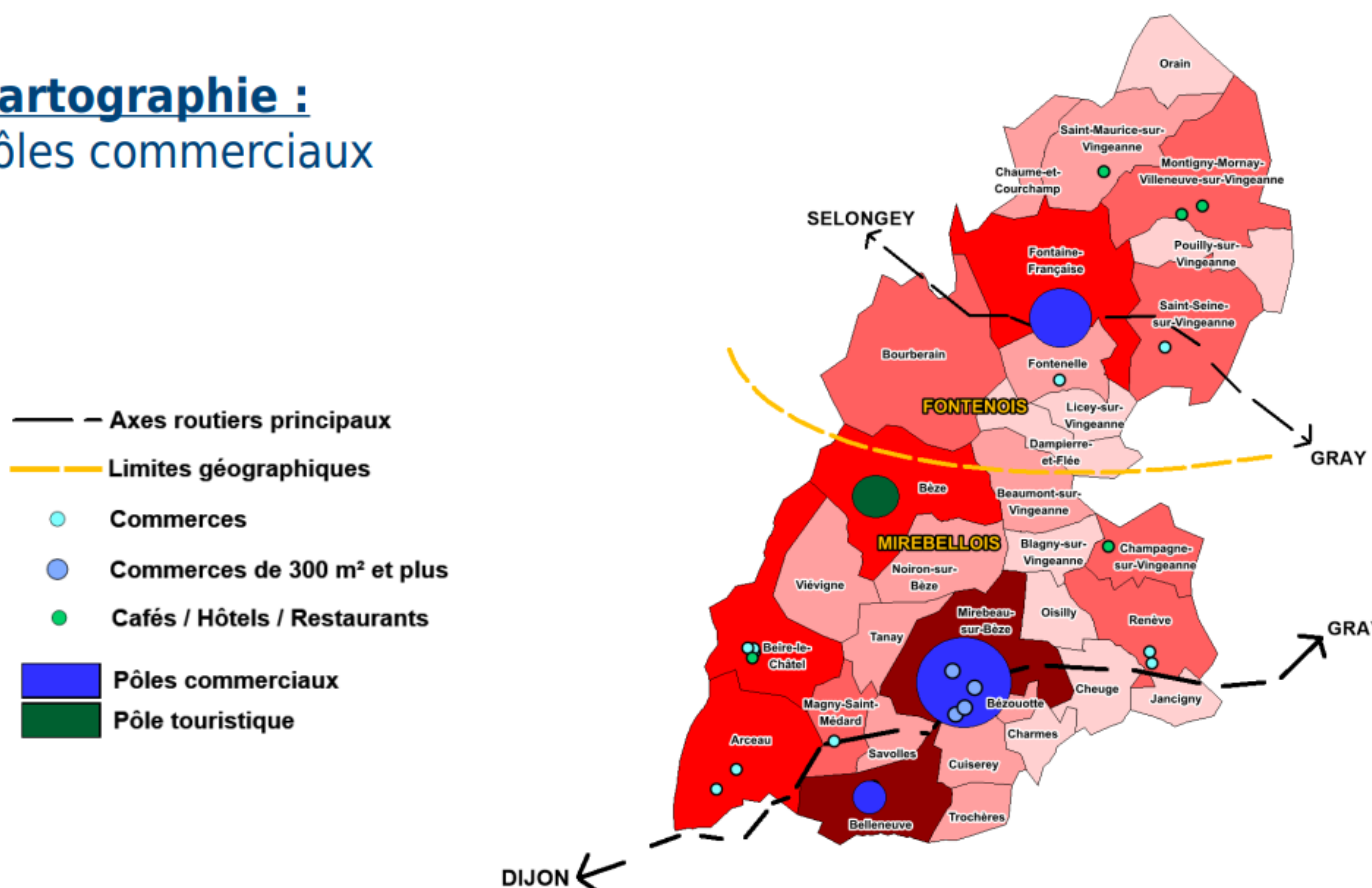
Le **tissu industriel compte 35 établissements**, dont 71% ont moins de 5 salariés (63% en Côte-d'Or) et 522 emplois soit 41% de l'effectif salarié privé hors agriculture.

Il est largement structuré autour de la métallurgie, avec 60% de l'effectif salarié industriel. *L'entreprise S.M.F.F concentre à elle seule 25% de l'effectif salarié privé du territoire (toutes activités confondues, hors agriculture).*

Principaux établissements industriels sur le territoire du Mirebellois

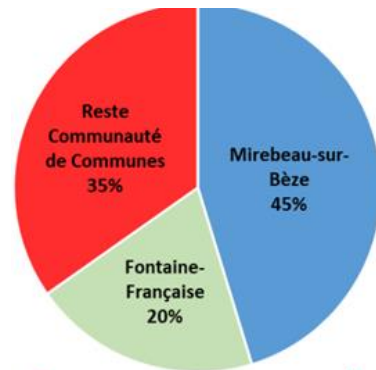
Entreprise	Localisation	Salariés	Activité
Société Métallurgique de Fontaine Française (Magyar)	Fontaine-Française	293	Fabrication de semi-remorques, citernes inox pour le transport de liquides
Porteret-Beaulieu (PBI)	Bézouotte	59	Fabrication de solutions hautes températures, produits d'étanchéité, produits pour la filtration
Saur	Belleneuve	56	Gestion et l'exploitation des ressources en eau, assainissement des eaux usées
Bourgogne Bois Industrie (groupe Ducerf depuis 2012)	Beire-le-Chatel	21	Fabrication de matériaux pour les professionnels de la menuiserie
Reval Plastiques-salariés	Mirebeau-sur-Bèze	10	Recyclage, négoce de matières thermoplastiques
Lasertec	Arceau	7	Marquage, gravure, découpe laser, impression

Cartographie : Pôles commerciaux



L'offre commerciale

- **95 points de vente** (chiffres nov. 2019), en activité sur le territoire, répartis sur le territoire avec une forte polarité à Mirebeau-sur-Bèze
- **Des activités « du quotidien »**, centrées sur :
 - Cafés / Hôtels / Restaurants (22%)
 - Commerce alimentaire (16%)
 - Garage et station-service (12%)



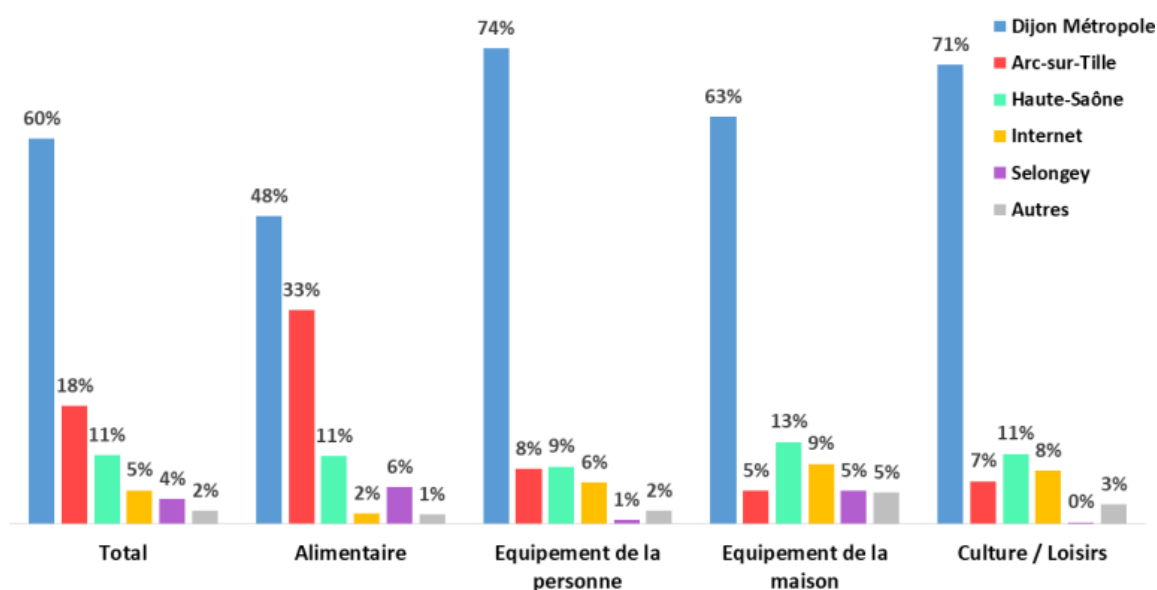
Il s'agit essentiellement de petits établissements. Les 4 commerces de 300 m² et plus dont 1 à dominante alimentaire sont tous localisés sur Mirebeau-sur-Bèze. Un Intermarché de 999m² doit ouvrir courant 2022 à Fontaine-Française.

- Un **dynamisme commercial différent** entre les 2 grandes polarités du territoire :
 - Mirebeau (43 points de vente) : une augmentation de 4,9% du nombre de points de vente entre 2016 et 2019 ; une diminution de la vacance (de 9% à 4,9% sur la même période)
 - Fontaine-Française (19 points de vente) : pas d'évolution du nombre de points de vente entre 2016 et 2019 ; une augmentation de la vacance (de 17,4% à 20,8% sur la même période)

Les flux de consommation des ménages²⁰

- **Le chiffre d'affaires des commerces de la CC Mirebellois Fontenois**
 - o 11 100 k€ en 2016. Augmentation de 6,1% du chiffre d'affaires entre 2010 et 2015
 - o 70% du CA par les commerces de Mirebeau/13% par ceux de Fontaine-Française/ 8% par ceux de Belleneuve
 - o Centré sur l'alimentaire à 59%
 - o Réalisé à 54% par des commerces de moins de 300 m² et à 33% en grande surface
- **Un marché purement interne mais des habitants qui consomment aussi ailleurs**
 - o 97% des achats faits dans les commerces de la CC du Mirebellois Fontenois proviennent des habitants de la zone de chalandise.
 - o Les commerces de la CC du Mirebellois Fontenois captent 15% du pouvoir d'achat des habitants de la Communauté de Communes (taux d'emprise), en raison de l'offre commerciale restreinte du territoire.
 - o Une évasion²¹ forte même en alimentaire qui s'explique par l'offre commerciale et la proximité de Dijon Métropole, même si diminution de 2 points de l'évasion globale entre 2010 et 2015.
 - o Qui se reporte essentiellement sur Dijon Métropole mais aussi dans une bien moindre mesure sur Arc-sur-Tille (voir schéma ci-après)

Destination de l'évasion commerciale



Les zones industrielles

Le territoire dispose de 18 zones pour un total de 125 ha (dont 25 ha de projet) et 9 communes : Mirebeau, Arceau, Beaumont sur Vingeanne, Beire le Chatel, Belleneuve, Bézouotte, Bourberain, Champagne sur Vingeanne et Fontaine-Française,

- o Dont 9 sites monofonctionnels (389 emplois) : 3 sites industriels (373 sur les 389) et 6 sites d'activités agricoles ou forestières à faible création d'emplois, développement local.
- o Dont 6 ZAE « mixtes », qui concentrent 166 emplois sur 40 ha
- o Dont 2 ZAE en projet : Arceau et Mirebeau

²⁰ Enquête réalisée auprès de 1900 ménages de Côte-d'Or afin d'identifier les actes d'achats sur 38 produits de consommation courante.

²¹ Consommation en dehors de la CC Mirebellois Fontenois

Un nouveau schéma de développement des ZAE prenant en compte les impératifs de développement durable

Le développement en cours des entreprises du territoire (voir plus haut) implique des besoins d'extension de leurs locaux, La CCMF et la CCI ont mené une réflexion qui a permis d'articuler ces besoins avec les impératifs écologiques promus dans la législation en vigueur (objectifs de la Loi climat et résilience qui vise à « zéro artificialisation nette », orientations du nouveau SRADDET, SCOT). Il s'agit de viser à la réduction de la consommation foncière et d'optimiser les enveloppes urbaines existantes, même si une enveloppe foncière de 5 ha est autorisée pour l'implantation de nouvelles activités économiques en continuité immédiate du tissu urbain actuel. Ainsi lors de 3 ateliers menés par la CCI en octobre 2021, les élus du territoire ont retenu 3 extensions de ZAE à Arceau, Beire et Fontaine dans le cadre de l'enveloppe foncière de 5 ha, autorisée pour l'implantation de nouvelles activités économiques en continuité immédiate du tissu urbain actuel.

c) Un territoire mobilisé pour soutenir ses entreprises

La Communauté de communes Mirebellois et Fontenois dispose de la compétence « Développement économique ». Celle-ci se met en œuvre progressivement autour des axes suivants :

- Gestion des ZAE
- Aides au développement des entreprises (immobilier)
- Promotion économique du territoire
- Soutien au commerce et à l'artisanat
- Prospection d'entreprises
- Développement touristique
- Emploi, insertion et aide au recrutement.

Elle a développé **des partenariats avec les acteurs majeurs du développement économique** (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, Chambres consulaires, Agence Economique Régionale) ainsi qu'avec **les partenaires de l'emploi et de l'insertion par l'économie** qui sont d'ailleurs présents à l'Espace France Service (Mission Locale, CAP EMPLOI (travailleurs handicapés), FLEXISERVICES, DEFIS 21).

Un poste de **chargé de développement territorial** a été créé afin de travailler au plus près des entreprises. Ainsi, de **nombreuses actions au service des entreprises du territoire** ont déjà été réalisées.



Cette compétence de développement économique va continuer à s'approfondir, en s'appuyant sur la connaissance des besoins des entreprises, identifiées par l'enquête de la CCI auprès de 25 établissements principaux, tous secteurs confondus²² :

Enquête auprès des entreprises

Une certaine méconnaissance du rôle et de l'action de la CCMF en matière de développement économique mais une satisfaction pour ceux qui ont eu contact.

Problématiques identifiées

- Difficultés à recruter (manque de personnel qualifié, isolement géographique)
- Problèmes d'accès au réseau internet : coupures régulières, débit lent. En attente de la fibre.
- Signalétique insuffisante

Des entreprises en développement, avec des attentes

- Des besoins de mains d'œuvre importants : 39 postes à pourvoir.
- Des besoins d'investissements dans l'outil de production : demandes de financement (FRT ou autre).
- Des besoins immobiliers : mise à disposition de locaux /agrandissement, construction de bâtiment in situ (mais peu de recherche de nouveaux terrains).
- Des attentes de communication, mise en réseau et amélioration des infrastructures
 - o Proximité et soutien (temps d'échanges, visites d'entreprises élus...)
 - o Mise en réseau, afin de rompre l'isolement et de s'entraider (soirées inter-entreprises, temps conviviaux d'échanges...)
 - o Renforcement de la communication au niveau local sur les activités des entreprises (annuaire...)
 - o Amélioration du réseau internet et informations sur le sujet
 - o Meilleur entretien des zones d'activités : aménagements paysagers, voiries, mise en valeur des ZA (image de marque du territoire et des entreprises)
 - o Amélioration de la signalétique : manque de panneaux indicatifs, remplacement de certains panneaux obsolètes, meilleure harmonisation.

e) La valorisation des producteurs locaux et le développement des circuits courts

L'offre alimentaire et le réseau d'acteurs

Le territoire Mirebellois et Fontenois reste fortement marqué par l'agriculture :

- Les agriculteurs et salariés d'exploitation représentent 3,45% de la population active (moyenne nationale = 1,5%)
- La part de l'emploi dans l'agriculture est de 10,7 % contre 4,3% au niveau départemental
- Le territoire compte 246 sièges d'exploitations agricoles

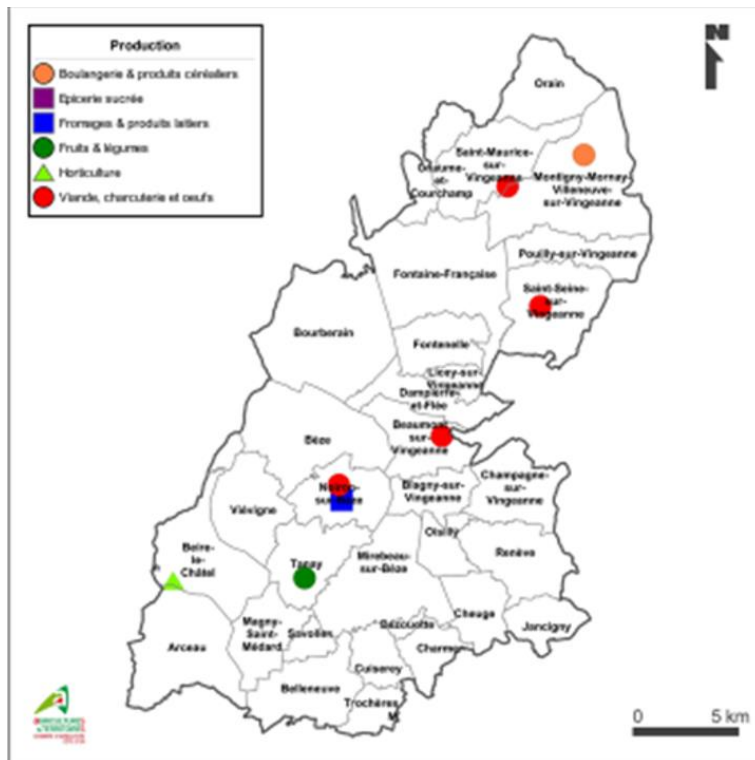
Le Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) développe une politique de soutien qui est mise en place par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture, pour soutenir les producteurs locaux et leurs efforts de diversification et de qualité. Dans ce cadre, un diagnostic territorial a été réalisé sur le Mirebellois Fontenois sur **l'état des lieux de l'offre et de la demande alimentaire.**

²² Source : Diagnostic économique de la Communauté de communes du Mirebellois-Fontenois : CCI Côte d'Or (Janvier 2021)

Il s'agit d'un territoire agricole aux caractéristiques très marquées :

La céréaliculture est l'activité dominante du territoire (60% de la production), suivie par l'élevage qui représente 30%. Mais on observe une tendance récente à la diversification des productions souvent adossée au développement d'ateliers de transformation à la ferme :

- 17 exploitations en agriculture biologique et 29 sous signes de qualité et d'origine (4 IGP couvrent le territoire)
- 19 producteurs diversifiés (lait, céréales, miel, viande)
- Des artisans de bouche pour une gamme étendue de produits locaux de qualité (biscuitiers, brasseurs, transformateurs des produits de la forêt (champignons, châtaignes...))



La distribution des productions et la demande alimentaire

Le territoire connaît parallèlement un **développement récent en matière de circuits courts** qui correspond à une évolution observée nationalement, avec des consommateurs désireux de se tourner vers le bio et le local. Ce développement s'opère sous des formes diversifiées :

- Commerces ambulants (7 communes) et marchés hebdomadaires (3 +1 projet)
- Une promotion des produits locaux qui augmente en Grandes et Moyennes Surfaces
- D'autres formes de commerces : épicerie solidaire, Locavor,
- Des événements ponctuels : vente de paniers à Noël, marché du 14 juillet, Fantastik Picnic...

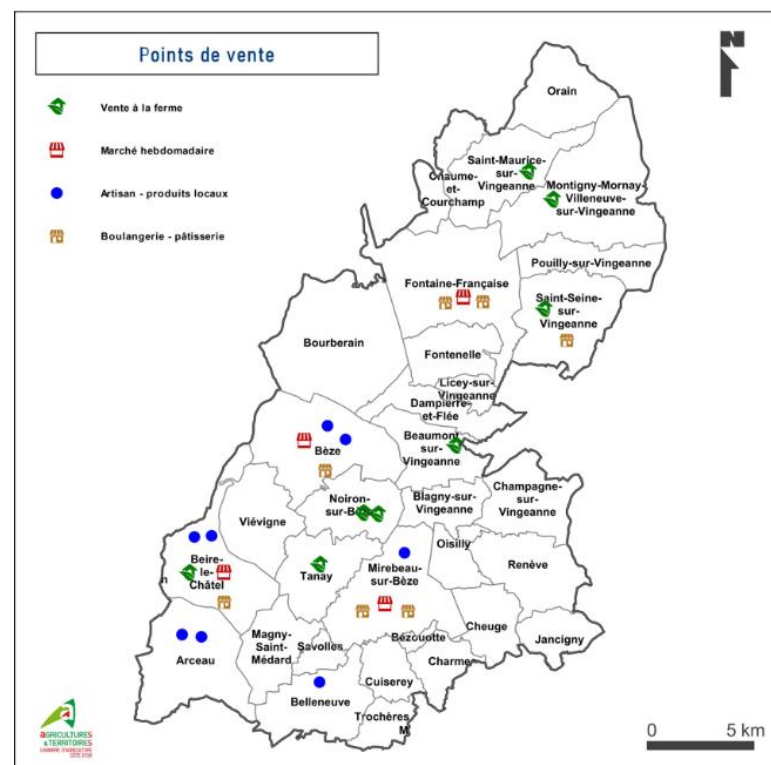
Néanmoins le diagnostic relève des lacunes importantes en termes de logistique, pour « passer à la vitesse supérieure », au niveau de la découpe, de la transformation et des livraisons.

La Communauté de communes joue aussi un rôle important dans le soutien aux producteurs locaux,

par l'entremise de **sa cuisine centrale qui utilise la plateforme Agrilocal** pour se fournir en produits locaux et réalise des repas cuisinés entièrement sur place. **Ce potentiel de fourniture local va encore se développer**, avec la mise en application de **la Loi Egalim** (en 2022, la restauration collective doit employer 50% de produits durables, bio et/ou respectant des pratiques environnementales vertueuses).

Ce type d'approche peut aussi être développé **dans d'autres structures avec restauration collective : entreprises, structures personnes âgées, ESAT.**

Des connections sont aussi à faire avec le tourisme.



Enjeux pour la thématique développement économique

La Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois dispose de la compétence développement économique et travaille en partenariat avec tous les acteurs du développement économique : Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, Chambres consulaires, Agence Economique Régionale, ainsi que ceux de l'emploi et de l'insertion via sa labellisation France Services.

Les enjeux en matière de développement économique sont multiples. Dans le cadre du CRTE, 5 orientations sont privilégiées :

- La mise en œuvre du plan de relance, en partenariat avec la Région Bourgogne Franche Comté
- La mise en place d'un schéma de développement économique
- L'adaptation aux besoins des entreprises et la mise en place d'une animation territoriale
- Le soutien aux producteurs locaux
- La réflexion sur l'implantation des ZAE sur le territoire, conjuguée à une démarche de développement durable sur ces zones.

Le tourisme²³

a) Une ambition forte du territoire

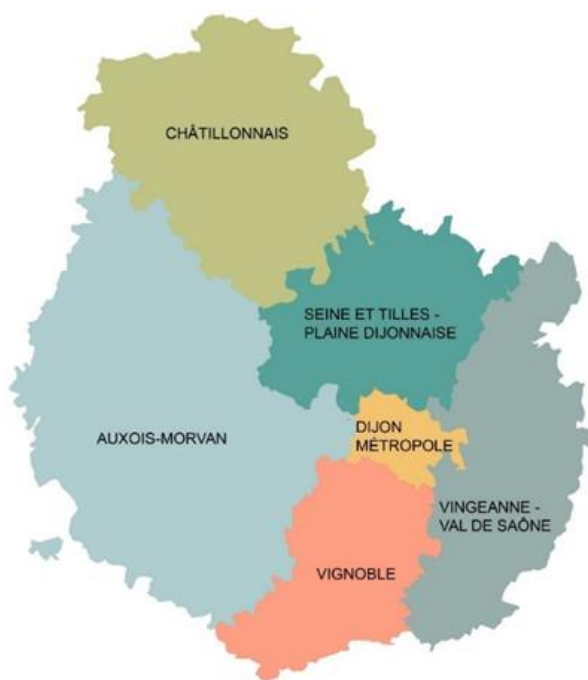
La Communauté de communes Mirebellois et Fontenois s'est engagée dès sa création à développer le potentiel touristique du territoire :

- Prise de compétence tourisme, dès 2017
- Fusion de l'ancien Office du tourisme du Mirebellois et du syndicat d'initiative de Fontaine-Française
- Mise en œuvre de la taxe de séjour depuis le 01/01/2019

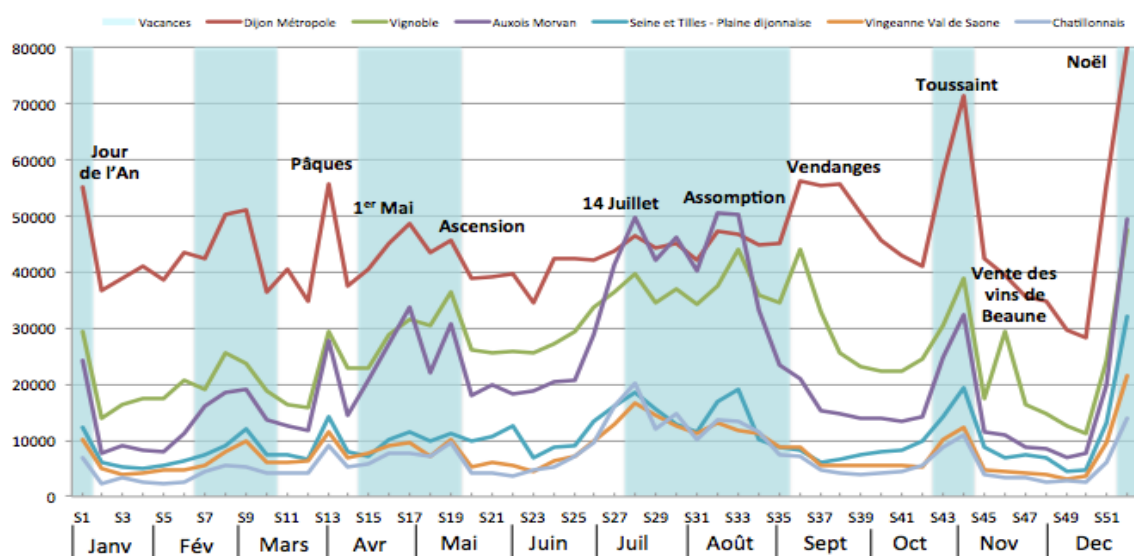
Dans ce domaine, **presque tout est à construire**, même si quelques « premières pierres » ont été posées, notamment des efforts de valorisation paysagère, avec des communes primées au titre des Villes et Villages fleuris (Mirebeau-sur-Bèze : 2 fleurs ; Charmes : 1 fleur ; Bèze : 2 fleurs). Néanmoins, il n'y a pas de commune affiliée à des labels comme « les Stations Vertes », « Plus beaux villages de France », « Site remarquable du goût » qui existent dans plusieurs sites de la Côte d'Or. La commune de Bèze a bénéficié d'une vraie mise en valeur, en étant désignée « village préféré des français » et peut faire figure de « locomotive » pour l'ensemble du territoire, en termes de notoriété.

Dans ce département à fort développement touristique et qui comprend des sites très reconnus (le vignoble, Dijon...), le secteur touristique auquel appartient la CCMF (Vingeanne-Val de Saône) **reste quelque peu « le parent pauvre »**, comme le montre le graphique de fréquentation ci-dessous (courbe orange).

Zone flux vision orange (Côte d'Or Tourisme)



²³ La plupart des informations qui figurent dans ce chapitre sont issues du Diagnostic et SWOT de Côte-d'Or Tourisme (novembre 2021).



b) Des atouts réels mais des limites

Un territoire « accessible » et qui se structure progressivement pour l'accueil touristique

Une bonne accessibilité...pour les touristes en voiture

Le Mirebellois et Fontenois se situe à 30mn de Dijon ou de Gray et bénéficie d'une bonne déserte routière, avec des sorties autoroute en limite du territoire. L'absence de gare est néanmoins une limite.

Un Office de tourisme qui se développe...mais reste peu connu

L'Office de tourisme est implanté à Mirebeau-sur-Bèze, dans les nouveaux locaux du Forum. Il est ouvert toute l'année (pour son bureau principal) et dispose également d'un accueil mobile à Bèze, site le plus touristique du territoire et à Fontaine-française durant la saison touristique. Il est titulaire de la marque Accueil Vélo.

Fonctionnant en réseau avec les autres offices de Val de Saône – Vingeanne et cultivant les liens avec les acteurs du territoire, il installe progressivement la dimension touristique dans l'image du territoire et travaille sur la question de la notoriété. Cet aspect reste un défi, car, selon l'Office de Tourisme de France, 1 touriste sur 10 passe la porte de la structure. Pour pallier à ceci, une communication numérique a été mise en place, au travers des réseaux sociaux et du site internet par exemple. Par ailleurs, la mise en place d'une boutique physique 100% locale permet à l'Office de Tourisme de promouvoir le « consommez local », la mise en valeur des produits et producteurs de son territoire et d'attirer les visiteurs à entrer. L'Office de Tourisme s'implique aussi beaucoup dans les événements locaux et tient un stand lors de certaines manifestations.

Un potentiel d'attractivité touristique largement centrée sur des activités « nature »

De nombreuses activités « nature et loisirs »

- **La randonnée pédestre**, avec plusieurs sentiers inscrits au PDIPR²⁴. Ce potentiel n'est aujourd'hui pas valorisé car suite à des problèmes d'entretien, les sentiers ont été suspendus d'affichage sur les outils de communication grand public autour de la randonnée. Ils sont aujourd'hui en cours de « nettoyage ». Une priorisation sera à définir afin de pouvoir assurer l'entretien de manière régulière.
- **Le cyclotourisme** : il s'agit du potentiel le plus prometteur, avec :
 - o Une voie verte de 15 km, le long du Canal entre Champagne et Bourgogne, inscrite au schéma départemental des véloroutes et voies vertes et promue sur le site www.bouger-nature-en-bourgogne.com

²⁴ Plan départemental itinéraires promenades et randonnées. Il s'agit des sentiers suivants : Circuit de Bessey – Bourberain – 19 km /Circuit de Jacky – Champagne-sur-Vingeanne – 7 km /Circuit des Biches – Dampierre-et-Flée – 14 km /Circuit des Fontaines – Sacquenay – 12 km /Circuit du canal – Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne – 16 km/Circuit du Fourneau – Fontaine-Française – 6 km /La voie romaine – Fontenelle – 14 km

- Un circuit de VTT « la Belle Etoile », qui part de Bézouotte et rejoint Charmes et les bois de Mirebeau (14 km). Il est inscrit au PDESI²⁵.
- Le Vélorail de la Vingeanne à Champagne-sur-Vingeanne : parcours sur une ancienne voie SNCF en vélorail.

- **Un potentiel non exploité pour les activités fluviales**

- Présence d'une voie d'eau à gabarit Freycinet.
- Présence de 5 haltes fluviales.
- Une signalétique existante et en cours d'actualisation par le PETR le long de la voie d'eau et de la voie verte.
- Mais pas de port sur le territoire ni de base de location de pénichette / bateau sans permis sur le territoire

Les sites et monuments

- **15 monuments** sont référencés dans Décibelles data, site des professionnels du tourisme de Côte d'Or, parmi lesquelles les Grottes de Bèze (site de loin le plus fréquenté : 29 491 personnes en 2018), le Château d'Arcelot, le Château de Fontaine-Française, l'Abbaye de Bèze, le Château d'Etrabonne, le château de Rosières, etc.
A noter que ces monuments proposent aussi **une très belle collection de parcs et jardins**, dont 2 jardins remarquables et 6 qui sont membres de l'association des parcs et jardins de Bourgogne.
- **2 sites historiques** : Le Mirabellum à Mirebeau-sur-Bèze dans l'enceinte du forum (inauguré en septembre 2019.) et la Halte Brunehaut à Renève.

Plusieurs manifestations : Foire aux plantes rares à Bézouotte (10 500 personnes) ; Journée du Château d'Etrabonne à Champagne-sur-Vingeanne (1 800 personnes). Il s'agit d'une fréquentation non négligeable mais qui reste bien en deçà des principales manifestations départementales.

La base d'une infrastructure d'accueil...qui reste encore limitée

Une offre d'hébergement diversifiée mais qui évolue lentement

Le territoire dispose d'un camping + 2 aires de camping-cars, de 10 chambres d'hôtes (23 chambres et 72 personnes), d'un hébergement collectif à Bèze (19 personnes), de 21 meublés²⁶ (53 chambres et 134 personnes) et de 4 hôtels, tous à Bèze (78 chambres et 224 lits).

Cette offre a peu évolué depuis 2013 : même offre en camping, perte d'un hôtel, + 7 meublés. Néanmoins, même si le mouvement est lent, des ferments sont à l'œuvre, notamment concernant le parc de meublés qui a augmenté avec un effort en termes de classement, mais surtout en termes de labellisation, ces dernières années. De plus, le taux d'occupation des meublés de tourisme en centrale de réservation est au-dessus de la moyenne départementale, ce qui doit être considéré comme un signal positif.

L'offre reste trop concentrée : tous les hôtels sont sur Bèze, la moitié des communes n'a pas d'hébergement touristique référencé.

Un parc de résidences secondaires qui évolue à la baisse

390 résidences secondaires en 2015 pour 429 en 2011 (moins 9.1 % entre 2011 et 2015). La « concurrence » avec le logement classique semble évidente, dans le contexte de dynamisme démographique décrit plus haut.

²⁵ Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

²⁶ A noter : la possibilité que tous les hébergements temporaires des plateformes de locations d'hébergements touristiques ne soient pas tous déclarés en mairie

Une offre de restauration assez concentrée

Le territoire compte **11 restaurants, d'une capacité de 428 couverts**, dont 4 sont situés à Bèze (330 couverts pour 3 établissements), les communes de Beire-le-Châtel, St-Maurice-sur-Vingeanne et Champagne-sur-Vingeanne ayant chacune 1 restaurant. La commune de Mirebeau-sur-Bèze, pôle principal de la CCMF compte 3 restaurants. Fontaine compte 2 restaurants.

Il s'agit d'une offre de qualité : Parmi ces restaurants, 2 établissements sont titulaires de la marque Qualité Tourisme, 1 est affilié aux Logis de France.

Cette offre a peu évolué depuis 2013 : 9 en 2013 et 11 en 2020

Il faut aussi noter la présence **de producteurs locaux de qualité**, à mettre en valeur :

c) Des enjeux de mise en valeur du potentiel touristique

Il apparaît néanmoins que **le territoire n'est pas encore totalement prêt pour faire fructifier ce potentiel**, par une trop faible attention portée à la communication et à la valorisation touristique alors que le territoire, comme on l'a vu, souffre d'un fort déficit de notoriété au niveau touristique. Plusieurs exemples illustrent ce propos :

En matière de cyclotourisme (un des axes les plus attractifs potentiellement) : Aucun des restaurants n'a la marque Accueil Vélo²⁷ alors que 4 sont sur des communes se situant à moins de 5 km de la voie verte (Champagne-sur-Vingeanne, Mirebeau-sur-Bèze, Fontaine-Française et St-Maurice-sur-Vingeanne) ; il y a un seul loueur de vélo.

En matière de randonnée, il est constaté une faible valorisation des sentiers de randonnées, faute d'un entretien basique qui les prive à ce jour de référencement.

En matière d'offre de loisirs-nature :

- Des prestataires qui, parfois, ne valorisent pas assez leurs informations par le biais de Décibelles Data
- Des outils papiers (pour les parcours découverte) qui gagneraient à être « modernisés » (passage au numérique)
- Un enjeu d'accompagnement par un Office de tourisme...lui-même encore insuffisamment connu.

Enjeux pour la thématique tourisme

*Sur cette base, il s'agit donc pour la Communauté de communes de définir une stratégie de long terme, dans le cadre d'un **schéma de développement touristique**. Celui-ci pourrait se construire autour de quelques orientations principales :*

- 1) La définition d'un « segment » d'offre touristique pour éviter la dispersion, se positionner dans le cadre du marché global du tourisme départemental et construire une identité pour le territoire.

Le créneau le plus évident semble être organisé autour d'un triptyque :

- Un axe centré sur les **loisirs de nature et de l'itinérance**, notamment avec les voies d'eau, le cyclotourisme, la randonnée et les loisirs nature familiaux ;
- La valorisation de l'image d'un territoire de « **slow tourisme** » (douceur de vivre, calme, authenticité, paysage...)
- Le **ciblage des publics** attendus autour de 2 catégories :
 - Profitant de la relative proximité de bassins de population conséquents (Région parisienne et de la Région lyonnaise) pour proposer une destination court séjour autour du « slow tourisme »
 - Viser aussi la clientèle locale : dépaysement à proximité pour les dijonnais, les habitants des départements limitrophes de Haute-Marne, Haute-Saône, Jura, sans oublier les habitants du Mirebellois Fontenois.

²⁷ 2 prestataires ont la marque Accueil vélo : L'OT du Mirebellois & Fontenois en tant qu'OT et le Véloraïl de la Vingeanne en tant que site

2) Une stratégie de structuration de l'offre autour de ce segment, impliquant l'accompagnement des professionnels du secteur

Il s'agit, d'une part de **créer une véritable offre autour de la cible des loisirs de nature et de l'itinérance** :

- En créant les services de base attendus par la clientèle (racks vélo, hébergements adaptés, restaurants proposant de pouvoir laisser son vélo en sécurité, de recharger un vélo à assistance électrique ; réparation de vélo ; hébergements avec location de vélo ; offre de vélos à assistance électrique)
- En déployant le label Accueil vélo, encore trop peu usité sur le territoire
- En développant progressivement une offre de tourisme fluvial (articulé avec le volet cyclo)

Il convient également de mieux structurer l'existant, en travaillant sur les limites identifiées :

- Organiser l'offre touristique et la « réglementer » : importance de déclarer les hébergements, le classement, l'inventaire et la mise à jour des prestations touristiques dans la base de données Décibelles data, etc.
- Créer une identité locale, notamment autour de la gastronomie : circuits courts, valorisation des productions locales.
- Renforcer l'attractivité du patrimoine local :
 - par un travail en réseau entre les sites patrimoniaux, dans le but d'optimiser leur communication et leur fréquentation
 - par la médiation culturelle, notamment au travers des TIC, pour palier à l'absence de guide ou attirer un public plus jeune
 - en multipliant les propositions de médiation autour du Mirabellum

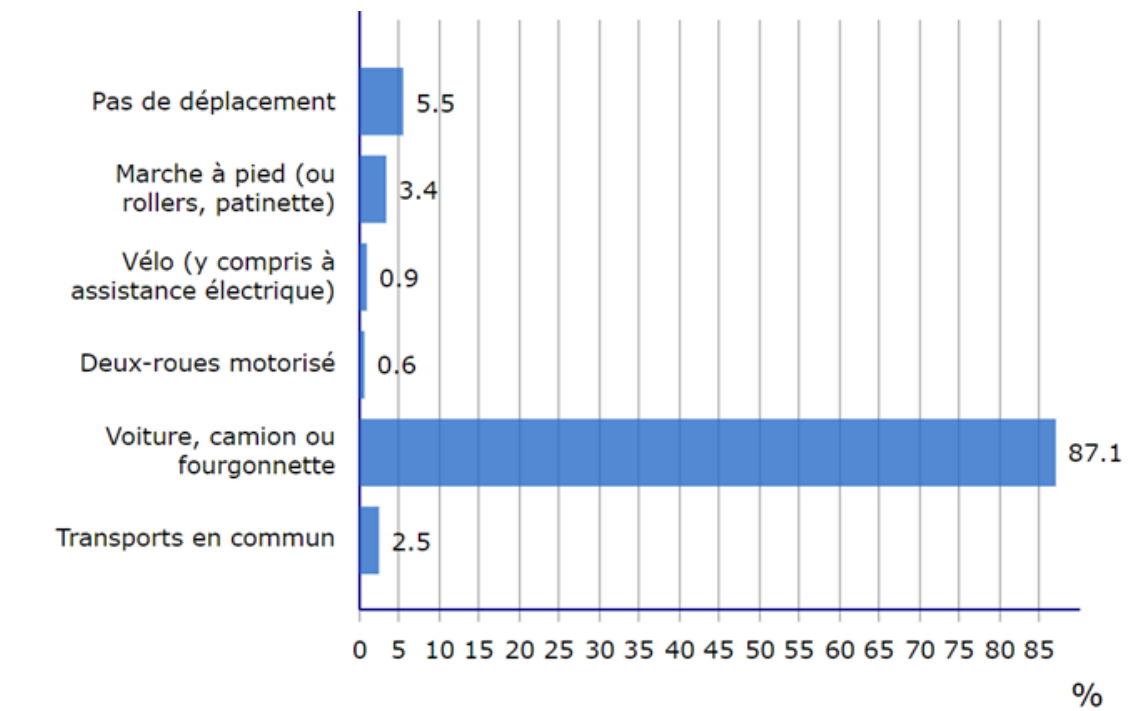
3) Le travail central sur l'information et la communication, afin de faire évoluer le déficit de notoriété du territoire

La mobilité

a) Un territoire très motorisé et une bonne infrastructure routière

La dimension résidentielle du territoire génère **des flux de mobilité importants**, dont l'écrasante majorité se fait en voiture²⁸, avec une incidence sur le taux d'équipement des ménages en automobiles, puisque plus de 55% des ménages disposent de deux voitures.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail (Insee-2018)

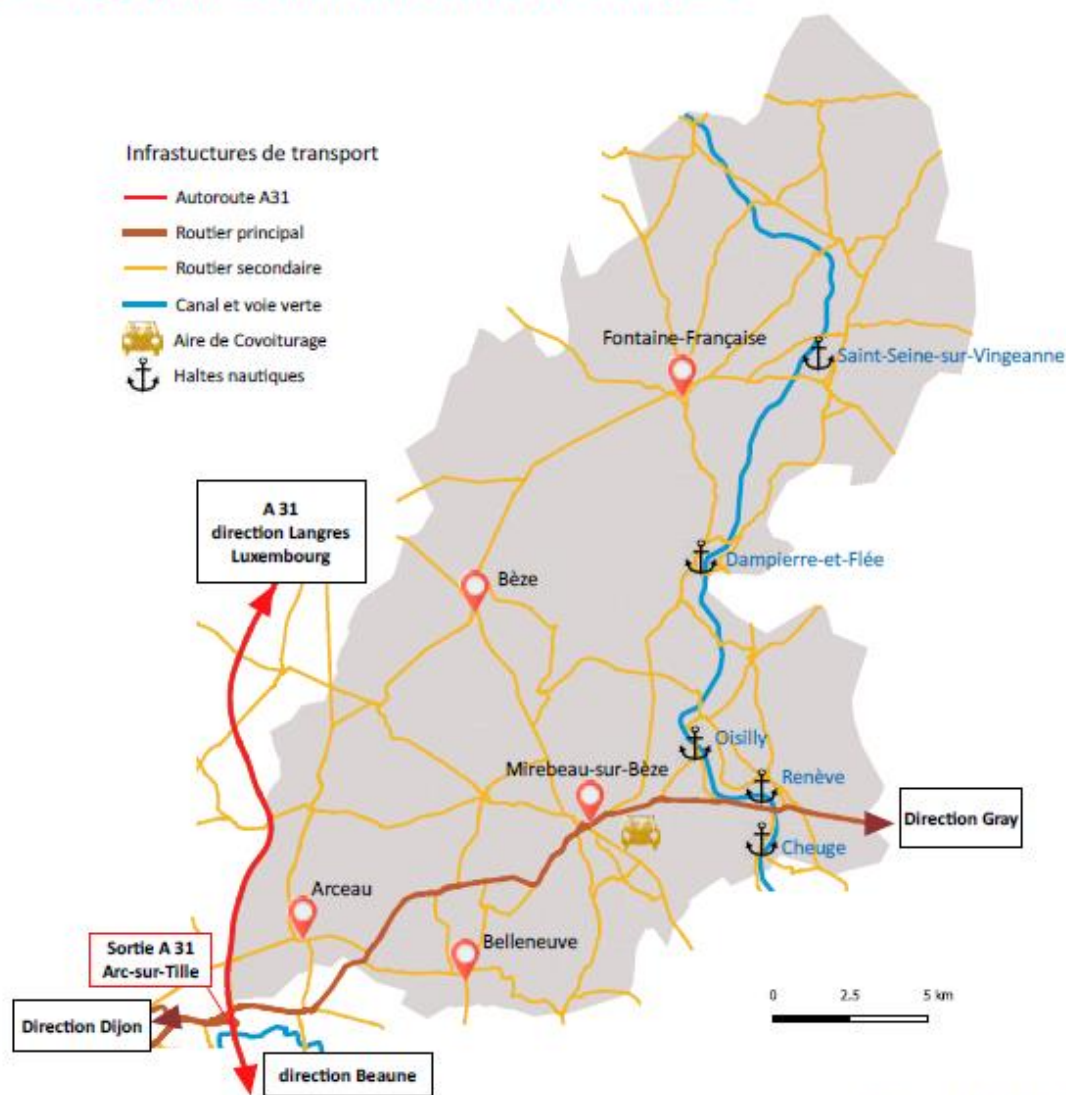


Equipement automobile des ménages	2015	2017
Ménages qui possèdent 1 voiture	1932 (38,7%)	1974 (38,9%)
Ménages qui possèdent 2 voitures ou plus	2734 (54,8%)	2798 (55,1%)

Le territoire dispose **d'une infrastructure routière de qualité qui est appréciée par les habitants du territoire**. Ainsi selon une enquête du PETR, deux tiers des utilisateurs de voiture ne rencontrent jamais de difficultés dans leur déplacement.

Ce réseau est constitué par **un axe Dijon Gray prédominant**, efficace et tourné vers les flux extérieurs (*RD 70 : 6 464 véh./jour au niveau de Renève*) et par **un maillage routier secondaire** interne au territoire (*RD 959 : 1427 véh./jour au niveau de Bèze*).

» Cartographie des infrastructures de transports



Source : SIG CCI Côte-d'Or Dijon Métropole

b) Un territoire qui offre peu d'alternatives à la voiture

Une offre de transport en commun présente mais limitée

Le territoire dispose de 2 lignes de bus interurbaines (MOBIGO) qui fonctionnent sur les grands axes :

- LR105 : Dijon/Fontaine-Française/Gray
- LR106 : Dijon/Belleneuve/Mirebeau-sur-Bèze/Gray

Les problématiques majeures en matière d'accès à la mobilité pour tous concernent essentiellement **la desserte des communes qui sont situées hors de ces axes**. Pour les personnes qui ne disposent pas d'un véhicule (personnes âgées, familles en difficulté non véhiculées, jeunes sans permis de conduire...), cela pose de véritables difficultés.

Les ateliers du CRTE ont ainsi fait émerger de vraies problématiques : non recours aux loisirs pour les personnes âgées ou les jeunes, difficultés financières pour des ménages acquéreurs dans l'obligation de posséder 2 voitures, freins à l'accès au droit...

Le diagnostic du PETR montrait que sur l'ensemble des deux secteurs, 19% de la population est dite captive²⁹ (part quasiment équivalente à celle du Département qui est de 18% et de la Région : 19 %). Mais la part est plus élevée sur certains territoires, comme Beaumont sur Vingeanne (33 %) et Bourberain (29,5 %).

Par ailleurs, la **question de l'adaptation des horaires des transports en commun** existants se posent parfois (peu de desserte en soirée pour des usages récréatifs, prise en compte des correspondances avec la SNCF).

La mobilité scolaire : un atout du territoire

Le territoire bénéficie **d'un maillage fin d'établissements** limitant le déplacement des scolaires vers l'extérieur

- 3 163 scolaires étudient dans leur commune de résidence (39 %) – territoire PETR
- 2 580 scolaires étudient dans une autre commune du territoire (32 %)
- A Mirebeau, 20 % des élèves viennent d'une autre commune du territoire et à Fontaine-Française, 12 %.
- 2 364 étudient à l'extérieur du territoire (29 %) : 66 % d'entre eux vont étudier sur la Métropole de Dijon, 8 % sur la CA du Grand Dole et 6 % sur la CC Plaine Dijonnaise.

Le schéma ci-contre illustre la desserte très fine des transports scolaire mis à disposition sur le territoire.

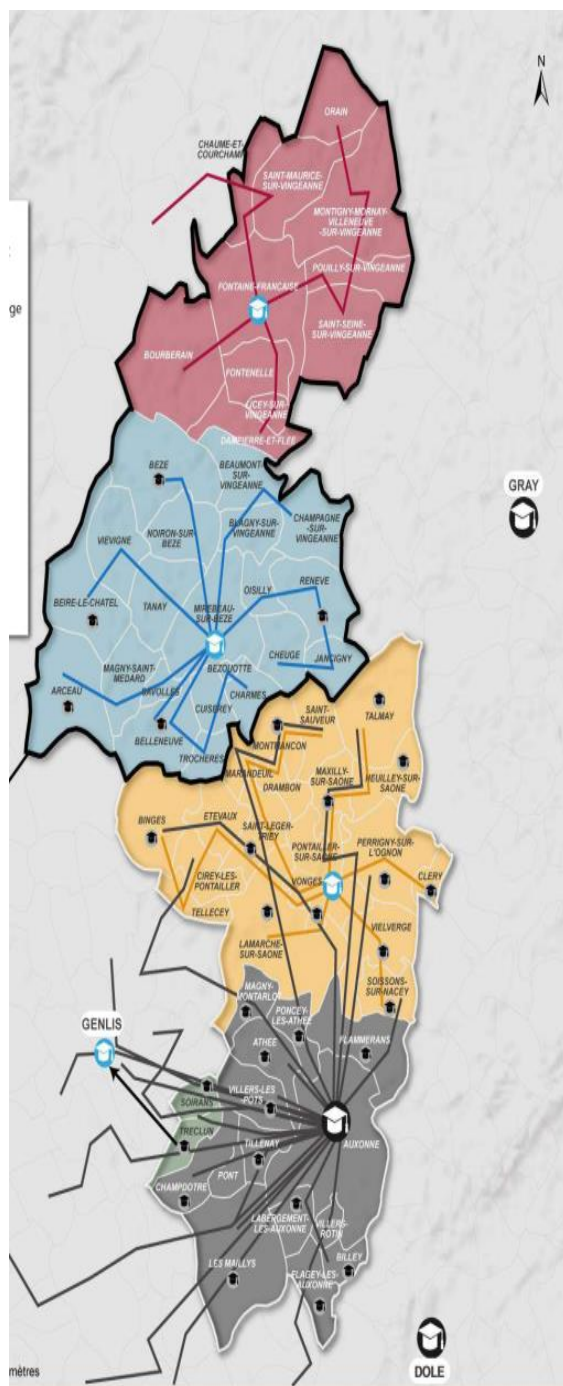
La Région a confirmé que ces transports pouvaient être utilisés par les habitants.

Les modes actifs, une pratique encore limitée

Une enquête du PETR, dans le cadre du diagnostic mobilité illustre le fait que ces pratiques (marche, vélo, trottinette, rollers, skate) sont encore très limitées et relèvent plutôt du loisir que de l'utilitaire. Quand elles existent, c'est surtout la marche qui est pratiquée, bien davantage que le vélo. De plus, les infrastructures dédiées en faveur du vélo sont trop peu développées pour favoriser son utilisation.

Pourtant **un vrai potentiel de développement** existe sur le territoire, avec des distances intercommunales peu importantes et un relief peu marqué qui favorise l'usage du vélo.

Le potentiel théorique est non négligeable pour les liaisons intercommunales de moins de 30 minutes et un potentiel fort pour des déplacements internes aux pôles. Par exemple, le potentiel en déplacement intra-communal de Fontaine-Française est établi à 28 cyclistes et celui de Mirebeau à 58 cyclistes.



²⁹ Les « captifs » constituent des individus pouvant connaître des difficultés pour se déplacer, de façon permanente ou ponctuelle, soit pour des raisons légales (absence de permis de conduire), à savoir les 11 -17 ans, soit pour des raisons de santé (individus de plus de 75 ans) .

c) Une compétence exercée depuis juillet 2021 par la Communauté de communes en substitution de ses communes

La Loi d’Orientation des Mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019 est une loi structurante pour le secteur du transport.

Les objectifs poursuivis :

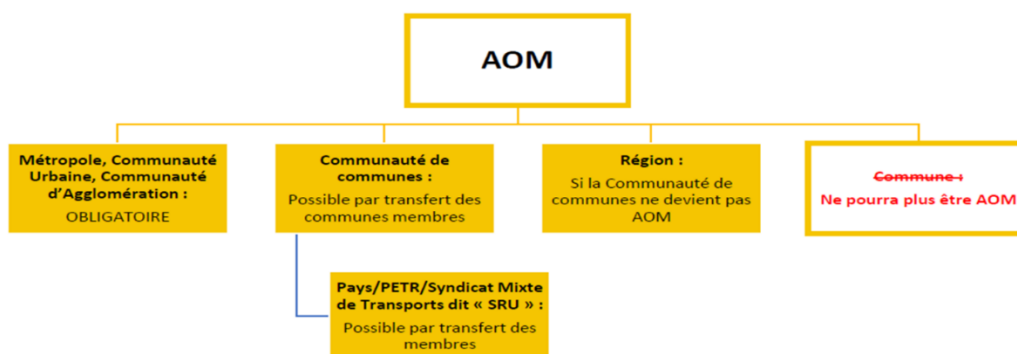
- Supprimer les « zones blanches » en s’assurant que, sur l’intégralité du territoire, une autorité organisatrice est bien en charge de proposer des offres de transport alternatives à la voiture individuelle
- Répondre aux enjeux de déplacement domicile-travail
- Apporter une réponse aux besoins des publics plus fragiles
- Infléchir la courbe d’émission de CO2
- Fixer le niveau d’investissements de l’Etat dans les infrastructures de transport

La LOM consacre la Région comme chef de file, à la fois architecte et chef d'orchestre des mobilités sur le territoire régional et redéfinit les rôles des acteurs de la mobilité à l'échelle de chaque territoire.

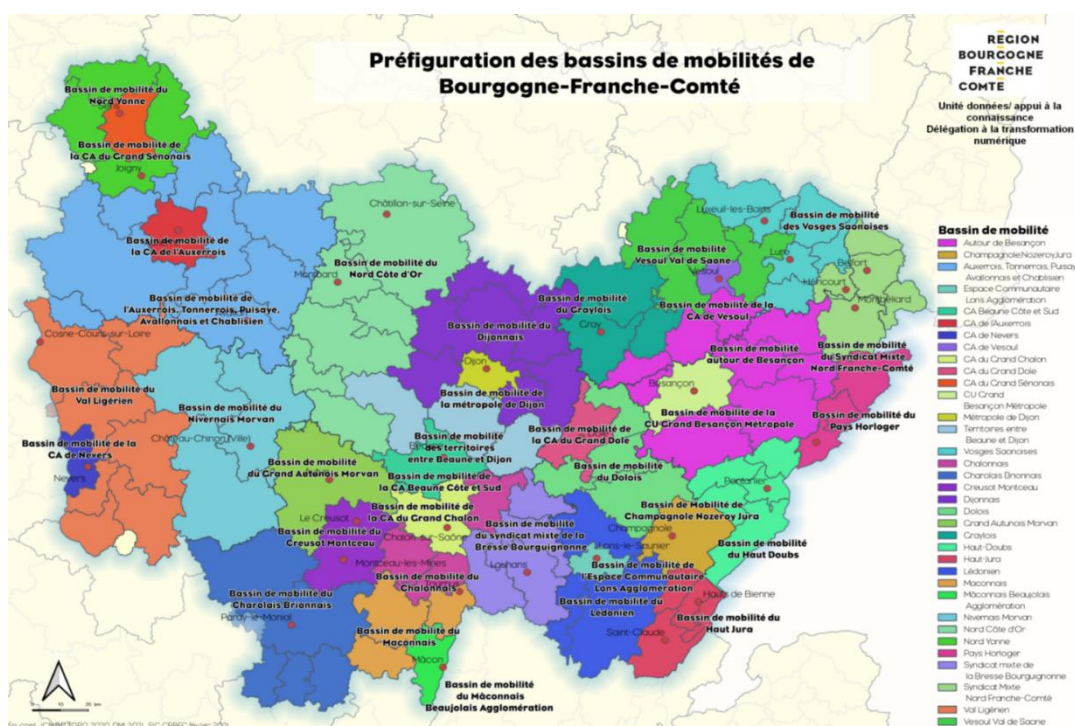
Les Missions de la Région :

- Définition des bassins de mobilité
- Mise en œuvre des contrats opérationnels de mobilité

Qui peut devenir AOM ?



A ce jour, la Région a défini la préfiguration des bassins de mobilités. La cartographie définitive des bassins de mobilité a été soumise au vote de l'Assemblée Plénière régionale du 9 avril 2021.



La Communauté de communes est ainsi compétente pour organiser des services réguliers de transport public. Elle sera également compétente pour organiser les services de transport à la demande, scolaire, de mobilité active. Elle sera responsable de la mise en place du comité des partenaires, de la définition de la politique de mobilité sur son territoire. Elle est seule compétente pour élaborer un plan de mobilité pour le territoire.

Les services dépassant le ressort territorial de la CC demeureront de la compétence régionale et n'auront pas vocation à être remis en cause. Les services de mobilité communaux existants seront transférés à la CC

Une prise de compétence sans demande de transfert des services régionaux

La région reste responsable de l'exécution des services réguliers de transport public, ... intégralement inclus dans le ressort territorial de la communauté de communes

Tant que la CC AOM n'a pas décidé de demander le transfert des services régionaux intégralement effectués par la région sur son ressort territorial, les modalités d'action de la CC seront les suivantes :

En matière de services réguliers, à la demande, la CC pourra organiser des services, qui constitueront une offre complémentaire aux offres de la région.

En matière de transport scolaire, la région continuera d'être responsable du transport scolaire et de son fonctionnement.

Les enjeux seront définis dans le cadre des contrats opérationnels avec la Région

d) Une réflexion en cours sur le renforcement d'une mobilité accessible à tous

Un travail important a été réalisé sur la mobilité par le PETR qui a débouché sur un plan d'actions, avec plusieurs orientations majeures :

- AXE 1 : Promouvoir les modes actifs (cycles/piétons) comme solution de mobilité sur les déplacements de courte distance
- AXE 2 : Développer les transports collectifs et améliorer l'intermodalité
- AXE 3 : Élargir le panel des solutions alternatives (nouvelles formes de mobilité : covoiturage, auto-partage et enjeux relatifs à la non-mobilité)
- AXE 4 : Développer le volet communication et information pour dynamiser les offres de mobilité

La communauté de communes développe sur ces bases, sa propre réflexion, dans le cadre de sa prise de compétence.

Enjeux pour la thématique mobilité

Dans un contexte d'autonomie renforcée de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois en matière de gestion de la mobilité et au croisement des enjeux de transition écologique (qui supposent de développer des réponses alternatives au tout voiture individuelle thermique) et de service renforcé aux habitants, notamment le plus dépendants et isolés d'entre eux, la mise en place d'un plan de mobilité adapté s'impose au territoire. La Communauté de communes s'y est préparée, autour des grandes orientations suivantes :

- ***Proposer des solutions de mobilité adaptées aux personnes isolées, dépendantes, à mobilité réduite...***
- ***Développer et optimiser les transports en commun sur le territoire***
- ***Proposer des alternatives aux déplacements centrés sur la voiture individuelle***
- ***Promouvoir les modes actifs (cycles/piétons) comme solution de mobilité sur les déplacements de courte distance***

L'habitat et les enjeux de la transition écologique

a) La situation du logement sur le territoire

Le parc de logement s'est fortement développé ces dernières années, en lien avec l'accroissement de la population. Ainsi, **le parc de résidences principales est passé de 3 449 en 1990 à 5 148³⁰ en 2018 (+ 1699)**. Cette croissance se poursuit encore, puisqu'entre 2013 et 2018, 265 nouveaux logements ont été construits. Des projets de lotissements sont à l'étude ou en cours de réalisation avec une projection à 8 ans de 85 nouvelles familles attendues sur le territoire, dont 61 dans les deux prochaines années.

Projets immobiliers sur le territoire

	Si lotissements, aménagement ou constructions prévus, nombre de nouvelles familles attendues				
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	8 ans
BEIRE-LE-CHATEL		10		20	
BELLENEUVE		17			
BEZE	1		1		1
BEZOUOTTE	3				
CHARMES	1				
CHEUGE		4		2	
FONTAINE-FRANCAISE	25				

Source : Communes du territoire
MAJ : 23/03/2021

Le rythme de construction reste néanmoins bien en-deçà de la moyenne départementale

	CCMF		Département
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	1,6		3,6

Le parc est majoritairement composé de **maisons individuelles (91,6% en 2018)** et de **logement de taille importante** (60,5% des logements comportent 5 pièces et plus).

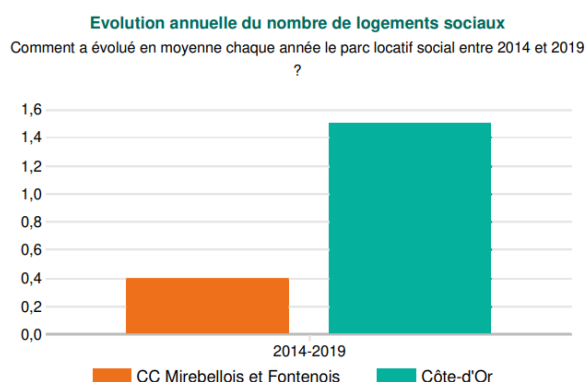
Enfin, ce parc de logement, connaît un certain renouvellement. En effet si plus de 37% des résidences principales datent d'avant 1945, il faut noter un mouvement de construction continu, surtout à partir des années 70 : **52,2% des logements ont été construits entre 1971 et 2015**. (11,5% entre 2006 et 2015).

La vacance reste stable autour de 7%.

Les **propriétaires représentent 82,3 %** en 2018 (taux presque inchangé depuis 2007), un pourcentage beaucoup plus important que la moyenne départementale (59,9%) et celle de Dijon Métropole (47,3%).

La part des locataires reste faible (16,1% dont 4% de locataires HLM).

A noter que **la progression de la construction de logement social est très lente sur le territoire**, comme le montre le schéma comparatif ci-dessous.



Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

³⁰ Sur 5 957 logements en tout.

b) Des enjeux sociaux et environnementaux d'adaptation du parc de logement sur le Mirebellois et Fontenois

La rénovation énergétique

Cette problématique commence à être prise en compte, à travers la mise en place d'une permanence mensuelle ANAH, depuis septembre 2021, pour accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique (gestion PETR). Un bilan sera à faire pour évaluer la demande et le bon calibrage de l'offre de service proposé.

Un enjeu de diversification des produits logements

Même si le logement familial classique en accession est (et restera) largement majoritaire sur le territoire, il n'en reste pas moins que d'autres besoins de logements spécifiques existent aussi pour différents publics ;

- **Logements adaptés au vieillissement et au handicap** : cf. logements Orvitis à Fontaine-Française et projets de logements intergénérationnels (Belleneuve, Mirebeau, ...)
- **Logements d'urgence** : Projet de 3 logements d'urgence à Fontaine-Française, pour pallier à l'absence sur le territoire

De façon générale, on peut se demander si la place du logement social sur le territoire et sa répartition est suffisante (des besoins peuvent aussi exister dans les villages).

Enfin, les enjeux de la transition écologiques imposent une approche plus globale au niveau de l'aménagement du territoire et de la forme urbaine.

Les lotissements sont-ils la seule façon de développer l'habitat alors qu'ils sont très consommateurs d'espace et privilégient un mode de vie très lié à la voiture ?

Ne faut-il pas plutôt conforter les centres bourg, à travers des opérations d'acquisition-réhabilitation et limiter la construction de nouveaux logements, autour des polarités urbaines définies (cf. PETR), pour proposer un meilleur accès aux équipements et aux services et faciliter la réduction du recours systématique à la voiture et à l'artificialisation des sols.

L'environnement

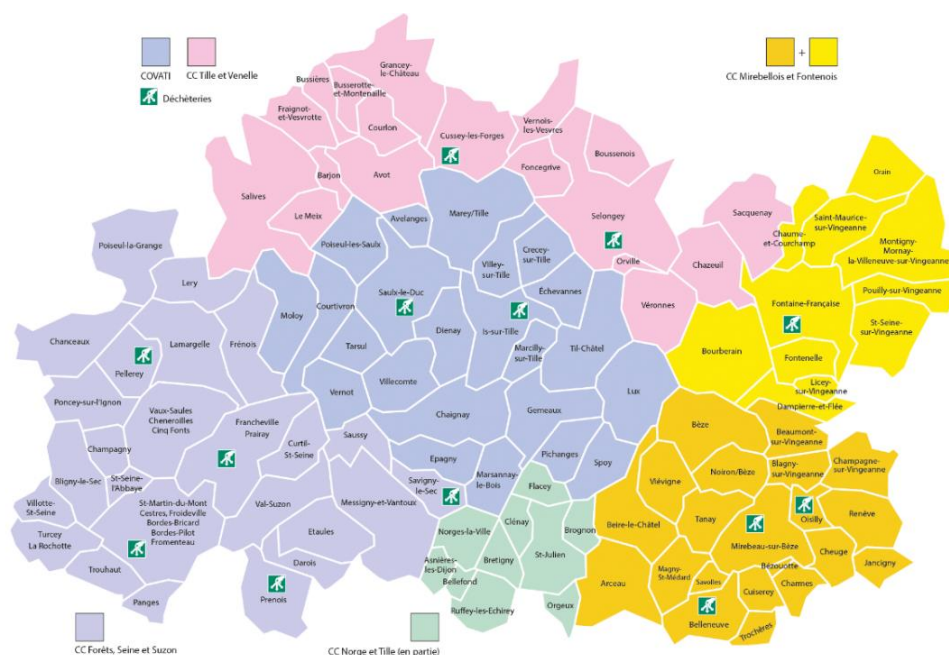
a) Gestion des déchets

Cette compétence relève des compétences obligatoires de la Communauté de communes.

Pour son exercice, la Communauté de communes a fait le choix de déléguer la collecte et le traitement au syndicat mixte des ordures ménagères d'Is sur Tille (SMOM).

Le SMOM a été fondé en Avril 1986 afin de gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Le SMOM était composé à sa création des SIVOM d'Is-sur-Tille, Fontaine-Française, Selongey, Grancey-le-Château et le SICTOM de Champlitte (70). Il prendra de l'ampleur avec les années pour atteindre le territoire actuel de 4 Communautés de Communes (COVATI, Communauté de Communes Tille-et-Venelle, Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois, Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon) soit 98 communes et 38 222 habitants.



Le SMOM réalise également des prestations pour une partie de la Communauté de Communes Norge-et-Tille. Son périmètre d'intervention actuel est donc de 108 communes pour plus de 46 485 habitants.

Le SMOM est constitué d'un comité syndical avec 26 délégués (20 titulaires et 6 suppléants) élus par les 4 communautés de communes adhérentes. La Communauté de communes est représentée par 6 délégués.

Il vote les décisions relatives aux affaires du Syndicat (gestion des déchèteries, évolution des collectes...). Celles-ci sont ensuite mises en œuvre par le président et les équipes du Syndicat.

Le SMOM fonctionne en régie depuis sa création. Il emploie une quarantaine de personnes, dispose d'une flotte de 10 bennes à ordures ménagères (4 de collecte sélective, 6 d'ordures ménagères résiduelles), 4 camions poly-bennes et 4 véhicules légers. Ses bâtiments sont situés à Is-sur-Tille et se composent d'un atelier, de quais de transfert et de bureaux.

Il assure le ramassage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de la Collecte Sélective (CS) en porte-à-porte pour tous les habitants. Il gère également plus de 200 colonnes à verre et 13 déchèteries.

Le territoire de la Communauté de communes compte 4 déchèteries : Belleneuve, Fontaine-Française, Mirebeau-sur-Bèze et Oisilly (gravats et déchets verts uniquement).

La participation au service est assurée sur le territoire par le paiement d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Comme toute redevance, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) est liée au service rendu.

Le montant de la REOM varie selon le type de producteur et pour les foyers, le nombre de personnes qui le compose.

Répartition de la participation (base 2021) :

Nature	Coût	Pourcentage
Frais de structure	5 €	7,2%
Collecte des ordures ménagères résiduelles	18 €	26,1%
Transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles	19 €	27,5%
Déchèteries	26 €	37,7%
Collecte et traitement du tri sélectif	1 €	1,5%
TOTAL	69 €	100%

Montant de la participation au SMOM au titre de 2021 et 2022 :

- | | | |
|---------------------------------------|---|-----------|
| - Montant 2021 : 69,00 € par habitant | = | 885 132 € |
| - Montant 2022 : 71,00 € par habitant | = | 910 859 € |
- Soit une augmentation globale de 2.91 %**

Les enjeux pour l'avenir :

- Augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : +3€/tonne en 2022
- Contraintes liées au traitement de certains déchets avant incinération
- Mise en œuvre de la consigne nationale de tri au 1^{er} janvier 2023
- Séparation des biodéchets au 1^{er} janvier 2024

b) La GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a attribué la compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations » aux communes avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI est exercée par la Communauté de communes au titre d'une compétence obligatoire.

Le périmètre d'exercice de la compétence

Sur le périmètre de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, 2 syndicats de rivière sont existants :

- Le syndicat Vingeanne Bèze Albane, pour les communes de Beaumont sur Vingeanne, Beire le Chatel, Belleneuve, Bèze, Bézouotte, Blagny sur Vingeanne, Bourberain, Champagne sur Vingeanne, Charmes, Cheuge, Cuiserey, Dampierre et Flée, Fontenelle, Jancigny, Lacey sur Vingeanne, Magny saint Médard, Mirebeau sur Bèze, Noiron sur Bèze, Oisilly, Savolles, Tanay, Trochères, Renève et Viévigne.
Un projet d'extension de périmètre à toutes les communes de la Communauté de communes sera étudié en 2022, de même que la création d'un syndicat unique sur le bassin versant de la Vingeanne.
- Le syndicat intercommunal d'aménagement de la Tille Aval, de la Norge et de l'Arnison, pour les communes d'Arceau et de Beire-le-Châtel.
Le projet de fusion de ce syndicat a été annulé par le tribunal administratif de Dijon.

Dans la mesure où les 2 syndicats existants étaient composés de communes issues de plusieurs EPCI différents, ils n'ont pas été dissous et les EPCI se sont substitués à leurs communes membres pour les compétences qu'ils exercent (en l'occurrence la compétence GEMAPI).

Des délégués des communes représentants la Communauté de Communes siègent dans chacun des 2 syndicats.

La compétence GEMAPI se compose de :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- La défense contre les inondations et la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

A cette compétence obligatoire s'ajoute depuis le 1^{er} juin 2018, l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Cette compétence est exercée par la Communauté de communes.

Le financement : "la taxe GEMAPI"

La compétence GEMAPI est financée par une taxe, la "Taxe GEMAPI", calculée de la manière suivante : la Communauté de Communes estime les dépenses prévisionnelles à effectuer au titre de la compétence (investissement, adhésion à un EPAGE ou à un syndicat de rivière, etc). Le produit global de la taxe est ensuite réparti sur les contributions directes locales. S'agissant d'une taxe, et non d'une redevance, le montant de la taxe n'est pas la contrepartie monétaire d'un « service rendu », elle est levée de manière homogène sur tout le territoire mais n'est pas la même pour tous puisque liée aux autres contributions directes (Taxes foncières, Taxe d'habitation, Cotisation Foncière des Entreprises) et donc liée à la situation fiscale de chaque foyer.

Le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations s'élève pour 2021 à 65 000 €.

Des projets d'aménagements sont à l'étude dans chacun des syndicats.

c) Eau et assainissement

Cette compétence doit être transférée à la Communauté de communes en 2026.

A ce jour, elle est exercée soit en régie par les communes, soit déléguée à 2 syndicats.

L'enjeu pour 2026 sera d'établir un état des lieux précis des modes de gestion et de l'état des réseaux existants comme de préparer les futures modalités de gestion de cette compétence.

Article 3 – Ambition du territoire Mirebellois et Fontenois

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le projet du territoire est décliné dans les orientations stratégiques ci-dessous.

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 09 décembre 2021 :

- **Axe 1 : Conforter la cohésion territoriale en adaptant l'offre de service aux évolutions du territoire**
- **Axe 2 : Assurer l'attractivité économique et le développement de l'emploi**
- **Axe 3 : Adapter le territoire à la transition écologique et aux nouveaux enjeux de la mobilité**

Les orientations stratégiques sont déclinées en 3 axes

Chaque Axe se décline en orientations, objectifs opérationnels et en actions.

Les actions seront déclinées ensuite en fiches actions. Ces fiches détailleront l'action envisagée.

L'axe 1 renvoie aux objectifs et actions arrêtés dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or.

Les orientations stratégiques et opérationnelles pourront être amendés et/ou complétés par le comité de pilotage au cours du contrat, sans nécessité d'avenant.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Axe 1 : Conforter la cohésion territoriale en adaptant l'offre de service aux évolutions du territoire
- Axe 2 : Assurer l'attractivité économique et le développement de l'emploi
- Axe 3 : Adapter le territoire à la transition écologique et aux nouveaux enjeux de la mobilité

Axe 1 : Conforter la cohésion territoriale, en adaptant l'offre de service aux évolutions du territoire

1.1 – Développer l'offre d'accueil petite enfance et l'adapter aux besoins des familles dans toute leur diversité.

1.2 – Poursuivre et diversifier l'engagement du territoire, en matière d'accueil de l'enfance et de la jeunesse

1.3 – Soutenir l'animation de la vie locale et construire un projet culturel et sportif inclusif pour le territoire

1.4 – Renforcer la solidarité en direction des personnes les plus fragiles et leur donner accès à la vie locale

1.5 – Rapprocher les services publics des habitants

Axe 2 : Assurer l'attractivité économique et le développement de l'emploi

2.1 – Développer l'emploi et faciliter les recrutements

2.2 – Poursuivre les actions d'animation, promotion et valorisation des entreprises

2.3 – Renforcer l'accueil des entreprises et de leurs salariés sur le territoire

2.4 – Valoriser les producteurs locaux et continuer à développer les circuits courts

2.5 – Développer le potentiel touristique

Axe 3 : Adapter le territoire à la transition écologique et aux nouveaux enjeux de la mobilité

3.1 – Mettre en œuvre la nouvelle compétence transport de la CCMF au service d'un projet de « mobilité durable »

3.2 – Développer une approche écoresponsable de la gestion des équipements/services communautaires et municipaux

3.3 – Définir une politique de l'habitat respectueuses des enjeux de la transition écologique

3.4 – Agir en faveur de la réduction des déchets

3.5 – Agir en faveur de la préservation de la ressource en eau et anticiper la prise des compétences eau et assainissement à horizon 2026

Axe 1 : Conforter la cohésion territoriale, en adaptant l'offre de service aux évolutions du territoire

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
1.1 Développer l'offre d'accueil petite enfance et l'adapter aux besoins des familles dans toute leur diversité	1.1.1 Améliorer l'offre existante	Nouveaux locaux pour la crèche à Fontaine-Française avec places supplémentaires
		Relocalisation du multi-accueil à Mirebeau avec places supplémentaires
	1.1.2 Créer une nouvelle offre d'accueil collectif	Construction d'un multi-accueil à Arceau/Beire, en lien avec un renforcement de l'offre scolaire et périscolaire
	1.1.3 Adaptation des sites desservis par le RPE, en fonction des besoins du territoire	Déploiement d'une nouvelle offre en mobilité dans le cadre des missions du RPE (notamment dans le nouvel équipement à Arceau-ou Beire).
	1.1.4 Accompagner les familles en fonction de leurs besoins spécifiques	Candidature au label « crèche à vocation d'insertion d'une ou plusieurs des structures petite enfance (accueil occasionnel pour recherche emploi/accueil d'urgence/partenariat avec le réseau local emploi-formation)
		Poursuite de la structuration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap - Formation des équipes - Travail avec la plateforme ressources handicap
	1.1.5 Promouvoir le métier d'assistante maternelle	Poursuite des actions du RPE (valorisation, formation, professionnalisation, animation)
		Partenariat avec les structures emploi-formation pour faire connaître le métier

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
1.2. Poursuivre et compléter l'engagement de la CCMF et de ses partenaires en matière d'accueil de l'enfance et de la jeunesse	1.2.1 Adapter les capacités d'accueil en lien avec l'évolution des effectifs scolaires	Réflexion sur le devenir des pôles scolaires et périscolaires à Arceau et à Beire
		Réflexion sur le devenir du pôle scolaire et périscolaire à Bèze
	1.2.2 Développer une politique RH spécifique aux particularités de l'accueil péri et extra-scolaire	Plan d'action pour recruter, former et fidéliser les animateurs périscolaires - Communication élargie pour des recrutements territoriaux, accueil de stagiaires... - Intégration-formation des ATSEM sur ces postes, en vue de stabiliser les équipes et d'assurer une continuité éducative de l'accueil des enfants
	1.2.3 Construire des projets pédagogiques en lien avec les écoles (complémentarité éducative des temps d'accueil des enfants)	Renforcement du travail avec l'Education Nationale dans le cadre du PEDT
	1.2.4 Continuer à développer le service de restauration scolaire dans une approche de qualité et faire face à l'augmentation de sa fréquentation	Projet d'extension des locaux de la cuisine centrale
		Formation dans le cadre du développement d'une filière « verte »

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
1.2. Poursuivre et compléter l'engagement de la CCMF et de ses partenaires en matière d'accueil de l'enfance et de la jeunesse	1.2.5 Renforcer les actions de soutien à la parentalité	Développer des actions participatives avec les parents : - Faire participer les parents à la vie des structures par l'organisation de temps d'accueil, d'échanges et de débats, - Développer des dispositifs d'accompagnement à la scolarité (CLAS...)
	1.2.6 Développer et diversifier l'offre de service en direction des jeunes (16/25 ans)	Développer des actions complémentaires au dispositifs existants pour l'accueil des jeunes : - Accompagnement de projets - Citoyenneté
		Développer des actions pour l'insertion des jeunes par un suivi renforcé de ceux qui ne sont ni en formation, ni en emploi en lien avec les partenaires emploi-formation

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
1.3 – Soutenir l'animation de la vie locale et construire un projet culturel et sportif inclusif	1.3.1 Poursuivre le soutien aux associations et les associer au projet de territoire ; soutenir les projets autour du lien social	Développement du rôle des Offices intercommunaux - Rapprochement des associations : bureau à créer (au-dessus de France Service) et temps de rencontres individuelles et collectives - Soutien au fonctionnement et aide technique - Contrats d'objectifs sur plusieurs années
		Fédération des associations autour d'un projet commun - Évènement annuel (semaine du développement durable, etc.)
	1.3.2 Conforter la pratique sportive sur le territoire	Amélioration et dynamisation des équipements sportifs du territoire - Mettre à disposition des associations sportives le gymnase à Fontaine-Française - Conforter le développement de la piscine intercommunale - Réfection de la toiture et des éclairages du tennis couvert à Belleneuve

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
1.3 – Soutenir l'animation de la vie locale et construire un projet culturel et sportif inclusif pour le territoire	1.3.3 Poursuivre le développement de l'Ecole des 3 Arts, dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements artistiques	Poursuivre l'ouverture aux pratiques amateurs, en direction de tous les publics et en décloisonnant l'enseignement artistique
		Poursuite des efforts d'accessibilité déjà réalisés, en allant vers les publics les plus éloignés de la culture et/ou en difficulté de mobilité : ESAT, MAPA, EHPAD, ...
	1.3.4 Fédérer les acteurs de la culture et soutenir les initiatives, pour proposer une offre diversifiée	Soutenir les associations culturelles du territoire déjà installées ainsi que les initiatives émergentes
		Développer les liens avec le public petite enfance, scolaire et périscolaire (s'appuyer notamment sur l'Ecole des 3 arts et le Mirabellum et leurs liens avec ces publics)
		Renforcer les liens avec le secteur touristique (Concerts, animations culturelles dans des lieux patrimoniaux, Culture et gastronomie)
	1.3.5 Construire un temps estival, en direction des habitants et des touristes	Lancement d'un groupe de travail chargé d'une préfiguration de cet évènement ; autour du cahier des charges suivant - Appui sur les ressources locales - Public visé : habitants et touristes

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
1.4 – Renforcer la solidarité en direction des personnes les plus fragiles et leur donner accès à la vie locale	1.4.1 Accompagner les aînés pour favoriser le maintien de l'autonomie	Développement de l'offre en matière de maintien à domicile - Mise en cohérence des projets existants ou à venir de type « village sénior » (localisation pertinente, mutualisation des services... - Aide aux travaux de rénovation et d'adaptation au vieillissement (cf. permanences ANAH)
		Convention avec la FAPA pour développer des cycles d'ateliers de prévention
		Réalisation d'un livret visant à orienter les séniors du territoire vers les services présents pour eux
	1.4.2 Favoriser une approche coordonnée des actions en direction des personnes âgées et dépendantes	Renforcement de la coopération avec les partenaires concernés (Le Département, CPTS, Structures d'aide à domicile...).
	1.4.3 Développer l'action sociale intercommunale	Création de 3 logements d'urgence à Fontaine-Française
		Lancement d'un chantier destiné à renforcer les aides en direction des ménages les plus défavorisés (<i>aide alimentaire, énergie, aide d'urgence...</i>) - Rencontres avec les acteurs de la solidarité pour affiner le diagnostic sur les besoins - Animation d'une réflexion avec les communes et le Conseil départemental sur le rôle des CCAS ou la création d'un CIAS

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
1.5 – Rapprocher les services publics des habitants	1.5.1 Poursuivre le développement de France Service	Mettre en place le projet de mobilité au sein du territoire (temps d'accueil sur rendez-vous dans les mairies qui en font la demande)
		Continuer à renforcer le réseau des partenaires locaux de France Service (par exemple, Gendarmerie, sur la formation au dépôt de plainte dématérialisé au sein de France Service)
	1.5.2 Concevoir des locaux communautaires adaptés aux besoins de l'EPCI et plus accessibles pour les habitants	Reflexion sur la construction d'un nouveau siège social pour la communauté de communes
	1.5.3 Faciliter l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire	Construction de Maisons de santé réparties de manière homogène sur le territoire
	1.5.4 Faciliter l'accès au numérique et l'accompagnement des publics fragiles.	Déploiement d'un conseiller numérique (France Service) avec une mobilité auprès des communes
		Ateliers de formation à l'informatique en lien avec le Foyer rural de Mirebeau

Axe 2 : Assurer l'attractivité économique et le développement de l'emploi

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
2.3. Renforcer l'accueil des entreprises et de leurs salariés sur le territoire	2.3.1 Répondre aux besoins de développement immobilier des entreprises et engager une approche de transition écologique dans ce domaine	Mise en œuvre du nouveau schéma de développement des ZAE (Arceau, Beire et Fontaine), dans le respect des enjeux de réduction de consommation foncière
		Amélioration des zones d'activités existantes (signalétique, entretien, aménagement paysagers...)
		Aménagement des nouvelles zones, avec une approche de transition écologique - Îlots de fraîcheur - Développement d'une autonomie énergétique (solaire, ombrières photovoltaïques, ...) - Gestion des déchets et économie circulaire - Réflexion sur les zones de parking bitumées - Espaces verts et aménagements paysagers
	2.3.2 Mettre en place des services écoresponsables aux salariés	Développement d'actions écoresponsables dans les entreprises - Promotion et organisation du covoiturage - Mise en relations producteurs locaux

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
2.4. Valoriser les producteurs locaux et continuer à développer les circuits courts	2.4.1 Poursuivre le soutien au développement des circuits courts sous des formes diversifiées	Actions de diffusion et promotion de produits locaux - Commerces ambulants et marchés hebdomadaires - Evénements ponctuels initiés par la CCMF: vente de paniers à Noël, marché du 14 juillet, Fantastik Picnic - Promotion des produits locaux par l'Office du Tourisme
		Développement d'une filière d'agrotourisme
	2.4.2 Promouvoir un projet d'alimentation durable au sein de la CCMF	Poursuite et renforcement de l'approvisionnement de la Cuisine centrale en produits locaux
		Réflexion sur un élargissement des pratiques écoresponsables aux structures personnes âgées, foyers, entreprises...

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
2.5 – Développer le potentiel touristique	2.5.1 Renforcer l'offre autour de la cible des loisirs nature et itinérance	Adaptation du territoire à l'accueil du vélotourisme - Infrastructures dédiées (racks vélo, hébergements adaptés, recharge vélo à assistance électrique, réparation;...) - Déploiement du label Accueil vélo sur le territoire
		Etude du développement du Vélo rail - Dimension juridique - Extension du parcours
		Renforcement de l'offre de tourisme fluvial
	2.5.2 Renforcer l'attractivité du patrimoine local et structurer l'offre	Mise en réseau des sites patrimoniaux, médiation culturelle, ... - Notamment en s'appuyant sur l'exemple du Mirabellum
		Développement de liaisons entre les sites touristiques (pistes cyclables, cheminements pédestres....)
		Proposition d'une offre de séjours complets (hébergement, restauration, activités sportives, visite à la ferme, visite d'un château...)

Axe 3 : Adapter le territoire à la transition écologique et aux nouveaux enjeux de la mobilité

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
3.1 – Mettre en œuvre la nouvelle compétence transport de la CCMF au service d'un projet de « mobilité durable »	3.1.1 Proposer des solutions de mobilité adaptées aux personnes isolées, dépendantes, à mobilité réduite...	Réflexion sur le développement d'un service de transport à la demande, à travers des chèques taxi
	3.1.2 Développer et optimiser les transports en commun sur le territoire	Engagement d'une réflexion avec les autorités compétentes sur l'adaptation des horaires des lignes Mobigo (adéquation avec les trains, pratiques des habitants...)
		Accessibilité du réseau des transports scolaires aux habitants, en fonction de modalités à définir avec la Région
		Engagement d'une réflexion sur les possibilités de desserte des villages isolées vers le départ des lignes Mobigo (taxi collectif, covoiturage, navettes..)

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
3.1 – Mettre en œuvre la nouvelle compétence transport de la CCMF au service d'un projet de « mobilité durable »	3.1.3 Proposer des alternatives aux déplacements centrés sur la voiture individuelle	Communiquer sur les outils existants de covoiturage
		Complément de la couverture du territoire en aires de covoiturage (étude des points de mobilité ; articulation avec les déplacements en vélo- stationnements).
		Création d'espaces de coworking sur le territoire
	3.1.4 Promouvoir les modes actifs (cycles/piétons) comme solution de mobilité sur les déplacements de courte distance	Valoriser les routes cyclables en faisant découvrir l'environnement de ces parcours (patrimoine, produits fermiers...)
		Définition d'un schéma d'ensemble des traversées cyclables et piétonnes du Mirebellois Fontenois pour mieux articuler les pistes communales entre elles et créer des parcours
		Equipement du territoire en stationnement vélo
		Promotion de l'usage du vélo électrique (faire connaître les aides du département, etc.)

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
3.2 – Développer une approche écoresponsable de la gestion des équipements/services communautaires et municipaux	3.2.1 Poursuivre et renforcer la politique éco-responsable de la restauration scolaire	Poursuivre le recours aux circuits courts et aux producteurs locaux
		Travailler avec le Conseil départemental sur le PAT départemental
		Développer des animations en lien avec le territoire (visites de fermes avec les enfants ; valorisation de produits...)
	3.2.2 Développer les gestes éco-citoyens et les bonnes pratiques dans la gestion des équipements municipaux et des événements locaux	Poursuite de la politique de réduction des déchets de la production à la consommation (plus de bouteilles d'eau ; sensibilisation sur le gaspillage alimentaire ; pesée des déchets sur les 7 sites, stratégie Zéro déchets....)
		Mettre en place une charte de la transition écologique - Consommation d'énergie, réduction des déchets, économies d'eau, mobilité partagée, gestion durable des espaces verts... - Applicable à l'ensemble des équipements de la communauté de communes et aux associations/structures subventionnées

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
3.3 – Définir une politique de l'habitat respectueuses des enjeux de la transition écologique	3.3.1 Renforcer l'efficacité énergétique des logements du territoire	Accompagnement pour la mise en place d'une permanence dédiée à la réhabilitation de l'habitat ancien et à la rénovation énergétique
	3.3.2 S'engager dans la diversification des produits logements au regard des besoins sociaux et des enjeux de la transition écologique	Construction de logements d'urgence (pour rappel)
		Lancement d'une réflexion communautaire sur les modes de développement de l'habitat (opérations d'acquisition-réhabilitation en centre bourg, construction de nouveaux logements autour des polarités urbaines, ...)
3.4 – Agir en faveur de la réduction des déchets	3.4.1 Adapter les équipements et accompagner les pratiques de tri par les particuliers et les professionnels, en vue de l'obtention de meilleures performances	Mise en œuvre d'un tri à la source des biodéchets dans le cadre de la mise en application de la loi AGECE
		Adaptation des déchèteries aux besoins des particuliers et des professionnels
		Poursuite et adaptation de la collecte de proximité des déchets ménagers
		Renforcement des performances de tri et de l'économie circulaire
		Développement du broyage des déchets végétaux
	3.4.2 Moderniser les infrastructures de traitement pour les adapter aux nouvelles législations	Adaptation et modernisation du site de transfert des déchets d'Is-sur-Tille

ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
3.5 –Agir en faveur de la préservation de la ressource en eau et anticiper la prise de compétences eau et assainissement à horizon 2026	3.5.1 Assurer la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans le cadre de la mise en place d'un grand syndicat à l'échelle du bassin versant	Accompagnement du projet en cours de l'extension porté par le Syndicat Vingeanne Bèze Albane : - sur l'ensemble du territoire de la CCMF - sur l'ensemble du bassin versant
		Signature d'un contrat de rivières avec l'Agence de l'eau
		Projet de rééquilibrage des flux en période d'étiage à la diffluence Vingeanne / Vingeannot et de restauration écologique de la Vingeanne (reméandrage) en amont immédiat de sa confluence avec la Saône
	3.5.2 Prendre en charge les dossiers « Eau et assainissement » du territoire	Accompagner les projets Eau et Assainissement des syndicats intercommunaux et des communes. Anticiper le transfert de compétence à échéance 2026

Article 5 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- La convention territoriale globale signée avec la CAF en 2018 et qui donnera lieu prochainement à un renouvellement
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé au niveau du PETR Val de Saône Vingeanne,
- Le contrat local d'éducation artistique et culturelle 2020-2023 signé avec l'Etat (DRAC) au niveau du PETR Val de Saône Vingeanne,
- La convention de labellisation de la France services en janvier 2020
- Les contrats signés avec le Conseil régional
 - o La convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise (délibération du 06 février 2019)
 - o Convention de délégation d'octroi des aides par la Région et d'autorisation d'intervention de la Communauté de communes pour le fonds régional des territoires
 - o Contrats signés au niveau du PETR Val de Saône Vingeanne :
 - Contrat de territoire
 - Contrat pour l'ingénierie en développement territorial – année 2021
- Les contrats signés avec le Conseil départemental :
 - o Contrat CAP 100% Côte d'Or
 - o Convention de partenariat pour l'expérimentation du Pass numérique « Solidarités Numériques Côte d'Or »
 - o La convention relative à Ecole des 3 Arts (délibération du 23 mai 2019)
- La Convention de partenariat avec la Cci de côte d'Or (délibération du 1^{er} octobre 2020)
- La Convention avec le SICECO pour le conseil en Energie partagé pour la rénovation énergétique des bâtiments.
- Les contrats et conventions passés avec les opérateurs et établissements de l'État (ADEME, ANAH, Agences de l'eau)

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

5.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action qui seront déclinées en annexe du contrat.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les actions retenues devront s'inscrire dans une des orientation des axes stratégiques.

Une priorisation sera établie chaque année en tenant compte :

- Du dimensionnement avec un rayonnement supra-communal
- De l'absence d'un projet similaire et concurrent sur le territoire
- De l'intérêt et de l'accessibilité du projet pour les habitants : proximité d'un transport en commun, proximité d'autres services
- De l'évaluation de l'impact du projet : public concerné potentiellement
- De la présence de partenariats financiers
- De l'intégration d'un volet transition écologique

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

5.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

5.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 6 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements et réglementations applicables

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les actions et opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicables dans chaque domaine concerné.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de communes signataire s'engage à désigner dans ses services le Directeur Général des Services et la Directrice Générale adjointe des services comme responsables du pilotage du CRTE et à affecter des chefs de projets, responsables d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Ils pourront être assistés d'animateurs. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

7.4. Engagements du Département

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité humaines et territoriales et de ses action en faveur de la transition écologique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

7.5. Engagements de la Caisse d'allocation Familiale de Côte d'Or

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes se basent sur le déploiement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de

Gestion de la Caf de la Côte-d'Or et sont pour l'essentiel repris à travers la CTG signée avec la Communauté de communes qui impulse et accompagne le projet social de territoire.

- 1) Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
 - Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre, tout en améliorant la réponse aux besoins des parents et la qualité des modes de prise en charge des enfants dans leur diversité.
 - Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience.
 - Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans
 - Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie
- 2) Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- 3) Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
 - Contribuer à l'accompagnement social des familles
 - Développer l'accès au droit
- 4) Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
- 5) Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'Animation de la Vie Sociale notamment dans les territoires prioritaires

7.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

7.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des crédits d'intervention de l'Etat et des collectivités ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants du Conseil départemental de Côte d'Or.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Sa composition est la suivante :

- Le conseil de développement du territoire
- Les organismes consulaires
- La conférence des Maires
- Le Conseil départemental et la CAF de Côte d'Or
- Les services de l'État, partenaires et opérateurs de l'Etat
- Le PETR Val de Saône Vingeanne
- Les offices intercommunaux
- Les maitres d'ouvrage de projets supra communaux inscrits dans le contrat.
- Les fédérations professionnelles
- Les associations de défense de l'environnement
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Les acteurs engagés dans le projet de territoire

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois en lien avec l'Etat membre du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action qui seront annexées au contrat

Les indicateurs de suivi seront élaborés par le comité technique et soumis au comité de pilotage

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat qui court jusqu'en 2026.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

A Dijon le, **11 MARS 2022**

**Le Préfet de la région Bourgogne- Franche-
Comté, Préfet de la Côte-d'Or,**


Monsieur Fabien SUDRY,

**Le Président de la Communauté de communes
Mirebellois et Fontenois**



**Le Président du Conseil départemental de Côte
d'Or,**


Monsieur François SAUVADET

**Le Président de la Caisse d'allocation familiales
de Côte d'Or,**


Monsieur Patrick MOREAU

